

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

OCTOBRE 1761.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivans  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. D C C. L X I.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examinateur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat. 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

OCTOBRE 1761.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litté-  
ratures & autres Remarques curieuses.*

**T**ANDIS que l'Angleterre envoie ses troupes & répand ses trésors en Allemagne, les Ecrivains de la Nation donnent carrière à leur politique, & occupent le Public de leurs réflexions. Les uns décidés par la supériorité des talens du Roi de Prusse, & alarmés des dangers de l'Electorat d'Hanovre, félicitent la Nation d'avoir pris parti dans une guerre dont le succès doit l'intéresser.

Les autres, effrayés de la masse des dettes nationales, & convaincus que la Grande-Bretagne ne fait point cause commune avec l'Electorat, soutiennent qu'on s'est déclaré contre les véritables intérêts de la Patrie. Cette Politique enfante différens Ecrits, où l'enthousiasme domine quelquefois, & remplace la raison par le préjugé. Mais elle fait naître aussi des *Considérations*. Sous ce titre nous avons un petit Ouvrage écrit en Anglois, & traduit sur sa cinquième Edition; c'est un *in-douze* de 134 pages imprimé nouvellement à Paris.

L'Auteur de ces *Considérations sur la guerre d'Allemagne* n'a pû goûter le système adopté & suivi par le Gouvernement Britannique. Le projet d'entrer dans la guerre d'Allemagne lui paroît contredire les vûes d'une Politique saine: il ne le dissimule pas; mais il se permet de censurer; il y a été déterminé par des raisons dont il laisse au Public à apprécier la valeur. Rapportons ces raisons en Historien qui raconte en toute impartialité.

Ceux des Ecrivains Anglois qui se sont chargés de justifier les opérations du Gouvernement, ont fait valoir plusieurs moyens. La crainte bien fondée que les François ne se rendent trop puissans en Allemagne, la position critique de l'Electorat menacé de tous les fléaux de la guerre, les engagements pris avec un Allié aussi habile de profiter de ses victoires que prompt à réparer ses pertes, l'avantage d'une diversion qui empêche la France de remonter sa Marine, la nécessité pour l'Angleterre d'avoir des *liaisons* dans le Continent: tels sont en substance ces moyens spécieux dont le charme présenté par le préjugé

préjugé ne peut être dissipé que par la plus exacte discussion.

On dit donc que *si la Grande-Bretagne néglige de prendre part dans ces guerres d'Allemagne, la France n'en suivra pas moins son objet & voudra s'y intéresser. . . . Les François acquerront en Allemagne un crédit trop puissant sur les différens Etats qui la composent . . . ils l'inonderont . . . Souffrirons-nous que les intérêts de la Religion Protestante soient sacrifiés ?* L'Auteur répond à ces différens chefs, & voici le fond de sa réponse : « Que ce soit l'Autriche qui ait triomphé de la Prusse, ou la Prusse de l'Autriche, c'est ce qui nous importe fort peu. . . . Nous avons été enrôlés successivement dans les deux partis : preuve palpable que l'un nous attache tout aussi peu que l'autre. » En s'intéressant aux guerres d'Allemagne, l'Angleterre ne fera qu'inviter la France à s'en mêler plus fortement. L'Angleterre n'empêchera jamais le crédit de la France sur les différens Etats de l'Allemagne, &c.

*Mais souffrirons-nous que les intérêts de la Religion Protestante soient sacrifiés ?* La guerre présente n'est point une guerre de Religion. Elle a commencé « par l'invasion & l'usurpation de la Saxe, le premier Etat Protestant de l'Empire : elle a armé les Protestans Anglois ou Hanovriens contre les Protestans du Wirtemberg, les Hessois contre les Palatins, les Prussiens contre les Suedois, ceux du Brandebourg contre ceux de la Hongrie ou de la Silesie. . . . Y a-t-il quelqu'un qui ait seulement imaginé que les François attaquent les Hanovriens à cause qu'ils sont Protestans ?

Les François méditent la conquête de l'Electorat de Hanovre . . . . Hanovre n'est attaqué que pour la cause de l'Angleterre; c'est donc à l'Angleterre à prendre sa défense. Ce raisonnement suppose que les intérêts de l'Electorat sont devenus ceux de l'Angleterre. Or l'Auteur n'en convient pas; il prétend même qu'il valoit mieux laisser les François s'emparer de l'Electorat. La Nation se seroit épargné une dépense de douze millions sterlings que lui a coûté la guerre d'Allemagne; & la paix auroit rendu les Etats d'Hanovre à leur ancien possesseur.

L'Alliance avec le Roi de Prusse est un des moyens sur lesquels on insiste avec le plus de complaisance, parce que ce Monarque est formidable & magnanime. On discute donc ici toutes les clauses du Traité passé entre les deux Couronnes, & l'on en conclut que l'Angleterre s'est engagée à fournir un subside, sans que le Roi de Prusse ait stipulé l'emploi de cette somme; que conséquemment il n'est tenu par aucun engagement à défendre l'Electorat; que la Convention est donc onéreuse pour la Nation Britannique, qui n'y gagne que le stérile mérite de mettre la Prusse en état de tenir tête plus longtemps à ses ennemis. Ces Considérations sont fortifiées par des réflexions sur les opérations des campagnes précédentes. Peut-être trouverait-on que l'Auteur auroit dû ménager davantage un Prince qui fixe les regards de l'Europe entière. Mais l'éclat des talens militaires est un éclat personnel; & l'on a fait, en quelque sorte, disparaître le Héros, pour ne laisser voir que l'Allié.

L'idée de *diversion* n'a paru, pour ainsi dire, qu'après coup. Dans le commencement de la guerre

guerre, l'Armée qu'on avoit en Allemagne, étoit sur le pied d'*Armée d'observation*. On a réformé depuis les idées & le langage. Mais si la guerre portée en Allemagne est une diversion, l'Auteur prétend que tout l'avantage de la *diversion* est du côté de la France. La Marine Françoisse est moins favorisée; mais les transports d'hommes & d'argent que l'Angleterre est obligée de faire dans l'Electorat, épuisent ses ressources, & arrêtent ou retardent ses opérations maritimes.

*La nécessité des liaisons dans le Continent* est un problème que la nature seule de ces liaisons peut résoudre. L'Auteur traite ce point de Politique en homme qui a suivi les événemens & qui sçait les rapprocher. En général ces Considérations ont le double mérite de la force & de la profondeur. On n'y remarque aucun de ces traits que se permet quelquefois la rivalité Angloise, & qui ne servent qu'à décréditer la plume qui les adopte.

---

L'*Ami de la Paix* est un autre petit Ouvrage sensé à annoncer; & c'est aussi un *in-douze* mais de 254 pag. imprimé à Paris. Sous ce titre d'*Ami de la Paix*, on n'énonce que le sentiment qui peut se trouver dans la plûpart des Citoyens. La *Paix* est l'objet des vœux publics; mais l'Auteur de ce Volume spécifie davantage ses desirs; & son Livre doit être lû pour que le titre soit bien conçu.

Depuis quelque-tems il s'est établi une sorte de goût philosophique pour les discussions en matière de Finances, de Commerce, d'Administration, &c. On a prétendu éclairer tous les Citoyens

Citoyens sur les impositions, sur la perception des tributs, sur l'état & les pratiques des Financiers, &c. On a imaginé des systèmes sous prétexte d'améliorer la partie du Gouvernement qui tient à la circulation de l'argent. On a multiplié les observations fortes, énergiques, très-voisines de la satire, &c.

Nombre d'Ecrivains ont parlé de ces Ouvrages; & pour rendre témoignage à la vérité, ils n'ont paru que médiocrement contents des entreprises que formoient les Auteurs. En rendant justice à leurs talens ou à leurs intentions, ils ont désapprouvé ce ton général d'attention & de plaintes sur des choses qui tiennent à la paix publique. Il ne faut point tant de lumières, dira-t-on, dans le corps des Citoyens, parce que cette abondance de vûes & de savoir les détache insensiblement de leurs obligations.

L'*Ami de la Paix* développe en son goût ce qu'il prétend. Son objet capital est l'Apologie des opérations du Gouvernement sur la Finance; mais il généralise de tems en tems sa matière, & il en résulte, comme il le dit lui-même, que son désir essentiel a été *d'amener tous les hommes à cette soumission d'esprit & de cœur, qui fait le bien des particuliers & de l'Etat.*

On pourroit applaudir très-fort à ce projet si digne d'un honnête homme & d'un bon Citoyen, mais on ne peut disconvenir que, parmi les Observateurs, même critiques, de l'administration, il ne s'en soit trouvé que l'amour du bien public a inspirés: tel est sur-tout l'*Ami des Hommes*, dont l'*Ami de la Paix* dit tant de choses. Mais il faut distinguer les Ouvrages de leurs Auteurs, il faut même considérer les Ouvrages relativement au public & aux dispositions de la multitude:

multitude : en ce sens quantité de choses utiles peuvent paroître encore déplacées. Quand un bon Citoyen donne un Livre plein de discussions sur la conduite de ses Maîtres ou de leurs Délégués, il ne communique pas en même-tems sa tête, sa volonté, ses égards, ses vertus : les Lecteurs s'en tiennent au Livre, & en abusent. Ce sont des armes de bonne trempe, mais entre les mains d'hommes passionnés ou mal-adroits.

L'Ouvrage qui nous occupe ici, est une suite de vingt-une Lettres, dont la première expose le sujet : la seconde & la troisième traitent des ressources de l'Etat : la quatrième & la cinquième des Impositions : la sixième & la septième de la perception des Impôts : la huitième, du Conseil : la neuvième, de l'emploi des Impositions : la dixième est un tableau de vûes patriotiques dans la discussion des Livres sur la Finance & l'Administration : la onzième montre que la critique est louable & autorisée à l'égard des Ouvrages même estimés : la douzième & la treizième contiennent un Essai d'examen de l'*Esprit des Loix* : la quatorzième roule sur *l'Ami des Hommes, la Théorie de l'Impôt, &c.* : la quinzième renferme des raisons de ne pas imprimer des Livres en matière de Gouvernement & de Finances : la seizième parle des Ministres : la dix-septième des Satyres : la dix-huitième, la dix-neuvième & la vingtième des Fermiers-Généraux & des Intéressés dans les affaires du Roi : enfin la dernière récapitule les sujets traités dans le corps de l'Ouvrage. Le style de l'Auteur est énergique, & quelquefois éloquent. L'Auteur lui-même paroît instruit d'une multitude de choses ; & c'est le cas de reconnoître que, voulant instruire sur un objet, il a com-

mencé

mencé par en apprendre vingt autres.

Sa division générale est celle-ci. 1°. *Sans La pratique, il est impossible d'être instruit des matières de Finance & d'Administration.* 2°. *Il est dangereux de faire imprimer sur cette matière des Livres théoriques, & il est nécessaire de se soumettre aux Loix.* « Sur l'une & l'autre proposition, les preuves de raisonnement se joignent aux preuves de fait, & celles-ci naissent de l'examen des principaux Ouvrages qui ont paru sur la matière dont il s'agit. » Nous citerons quelques endroits qui feront considérer quel est l'esprit de l'Auteur.

Les deux Chapitres des *ressources* tendent à faire voir que les particuliers jugent souvent en aveugles des *ressources* d'un grand Royaume; qu'ils en raisonnent comme d'une administration particulière; que leurs systèmes entraînent une multitude d'erreurs, de faux calculs, de critiques déplacées, &c.

Sur les *Impositions*, l'Auteur pose des principes de paix, d'obéissance, de fidélité; & il commence par reconnoître que ce point de Gouvernement tient de fort près aux Mœurs & à la Religion. *Un vrai Chrétien payeroit à César sans examen ce que César lui demanderoit.* Ce mot seul vaut un Livre. Le vrai Chrétien ne discute ni les droits, ni les intentions, ni les fautes prétendues de ses Maîtres: il ne se souvient que de l'obligation de se soumettre & de contribuer aux charges de l'Etat: il a, comme ce sage Anglois dont on nous parle ici, une sorte de *foi implicite* pour les mystères du Gouvernement, & au fond il n'en est que plus heureux: si l'on en doute, on peut l'interroger lui-même. Il dira que son ame n'est point altérée des révolutions  
de

de Finances, qu'il ne songe point à croire qu'on pourroit faire mieux, qu'il s'en rapporte aux Experts en ce genre; & qu'après tout, après beaucoup de plaintes & de murmures, il ne voit pas quel progrès tels & tels ont fait dans la route du bonheur.

Quand on se met sur le pied de discuter les opérations du Gouvernement, on ne tarde pas à censurer les décisions du Conseil. Cependant que de *déclamations vagues* à ce sujet ! « Vous ce qui faites imprimer que les contribuables ce sont sacrifiés, dans le Conseil, aux intérêts ce des Fermiers, & qui, dans vos entretiens, ce parlez avec encore plus d'audace, pensez-vous ce qu'à la tête de ce Tribunal auguste est la per- ce sonne sacrée du Roi, celle de M. le Dauphin, ce & quels sont les autres membres qui le com- ce posent ? Il n'y a guères plus de deux ans que, ce voyant l'appartement de M. le Dauphin, je ce trouvai le Livre de Domat ouvert sur un ce grand bureau : il y avoit un cahier de papier ce à côté, sur lequel le Garçon de la chambre ce dit que le Prince faisoit l'extrait du Livre. Il ce étoit ouvert à cet endroit. Le premier & le ce plus essentiel de tous les devoirs de ceux que ce Dieu élève au Gouvernement souverain, est ce de reconnoître cette vérité, que c'est de Dieu ce qu'ils tiennent leur puissance; que c'est sa place ce qu'ils remplissent; que c'est par lui qu'ils ce doivent regner, & que c'est de lui qu'ils doi- ce vent tenir l'intelligence & la sagesse qui doi- ce vent faire en eux l'art de gouverner. Et c'est ce de ces vérités qu'ils doivent faire les princi- ce pes de toutes les regles de leur conduite & les ce fondemens de tous leurs devoirs. »

Après cette preuve de fait, & plusieurs autres  
que

que l'Auteur accumule en faveur des opérations du Conseil, il fait sentir fort gravement & fort sérieusement quelle est l'injustice des Détracteurs de ce Tribunal auguste. L'accuser d'injustice, le peindre comme sacrifiant le bien général aux intérêts de quelques hommes privés, c'est rompre les liens d'une confiance nécessaire. . . . Il est des choses qu'il faut croire pour son bonheur propre, quand on ne les croiroit pas pour la gloire de la vérité. Persuader au peuple que ses Magistrats sont justes, que ses intérêts ne sont point sacrifiés par un Tribunal suprême ; c'est tout-à-la-fois rendre gloire à la vérité, & contribuer au bonheur du peuple. Ces maximes de bonheur, liées indissolublement à la docilité & à la soumission, reviennent sans cesse dans cet Ouvrage ; parce qu'on ne peut trop insister sur leur vérité & leur importance. Si l'on prononce, ajoute l'Auteur, que mes Lettres sont à l'usage de ceux qui veulent se rendre heureux, je le serai moi-même plus que l'expression ne peut le rendre. Ici l'on critique.

« Il faut le dire, puisque c'est un fait évident, nos discussions modernes sur le Gouvernement ont pris leur source dans le Livre de l'*Esprit des Loix*. C'est cet Ouvrage qui, avec son laconisme plein de hardiesse & avec ses axiomes dépourvus de preuves, a monté nos imaginations à l'Anglicisme. L'Auteur, dit-on, a pris le moment où notre curiosité, notre malignité, notre indifférence pour les bons principes, étoient dans une forte de fermentation. Son Livre énigmatique en plusieurs endroits, épigrammatique en d'autres, tranchant par-tout, & superficiel dans ses détails, nous a entraînés, déterminés, fixés dans des théories de législation, dans un cercle d'observations sur tout ce qui est au-dessus de notre sphère

Sphère & de notre compétence. Le succès de ce Recueil a été prodigieux, & il y a eu un tems où il n'étoit presque pas permis de ne le point admirer. La postérité, dont nous sommes le commencement, revendique pourtant ses droits; & l'*Ami de la Paix* exerce déjà une sévère critique contre l'*Esprit des Loix*. Il dit que, selon beaucoup de Gens de Lettres, avant dix ans ce Livre *ne sera plus lu*. Ce jugement nous paroît aussi un peu extrême. Mr. de Montesquieu n'a pas fait un bon Ouvrage, mais il étoit homme de génie; & les traits de cette puissante & rare qualité le feront vivre dans la mémoire des hommes: il fera parlé de lui comme d'un Ecrivain singulier, mais qui n'avoit ni assez d'érudition, ni assez de logique pour élever l'édifice des loix; semblable à ces Décorateurs en Architecture qui savent orner toute la façade & tous les appartemens d'un Palais, tandis que le dessein pèche dans toutes ses parties: on regarde les enjolivemens de cette construction, & l'on se moque de la masse totale. »

Notre Auteur critique à sa façon l'*Esprit des Loix* sur l'article des impositions; c'est peut-être en cette matière que Mr. de Montesquieu a eu du succès. Il lui suffisoit d'éguiser ses Epigrammes contre la Finance, ses Lecteurs crioient aussi-tôt; *Belle, divinè*. L'*Ami de la Paix*, ne se croyant pas susceptible de séduction, fait voir que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* n'a rien conçu aux opérations de Finance, qu'il a jugé de cette fonction & de ceux qui l'exercent, en homme qui avoit plus d'envie de plaire que de zèle pour la vérité.

Vient ensuite la critique de l'*Ami des Hommes*,  
qui

qui est aussi l'Auteur de la *Théorie de l'Impôt*. Ce dernier Ouvrage a essuyé les Doutes de Mr. Pesselier. Ce terme de Doutes paroît foible à notre Observateur. *J'estime, dit-il, dans l'Auteur des DOUTES l'honnêteté des mœurs ; mais il devoit combattre son Auteur avec une audace intrépide aux yeux du peuple, en qui les DOUTES ne peuvent rien moins que vaincre la prévention.*

La suite de ces Lettres *sur les Ministres, sur les Satyres, sur les Fermiers-Généraux*, mérite d'être lûe, & il ne faut pas oublier cette judicieuse réflexion, dont le sens est que le mal qu'on dit des Financiers, est capable de les rendre méchans. L'Auteur s'exprime ainsi là-dessus : « Je  
 » le demande, écrire contre les Fermiers-Géné-  
 » raux comme on fait, n'est-ce pas risquer de  
 » faire dire à plusieurs : *Le préjugé est contre*  
 » nous : *la probité la plus sévère feroit inutile-*  
 » ment notre règle, on ne le croiroit pas. Nous  
 » trouverons de gros profits en suivant la route  
 » dans laquelle on dit que nous marchons tous :  
 » marchons-y. »

On lira tout ce Livre, dès qu'on aura commencé à lire la première Lettre : ainsi nous sommes dispensés d'en extraire un plus grand nombre de citations. Il nous suffit d'observer qu'il ne peut être que l'Ouvrage d'un homme d'esprit, mais qui se remplit d'une assez étrange vivacité. Pour rendre cet Essai plus parfait, il faudroit l'augmenter, le développer, presser davantage quelques raisonnemens. Nous transcrivons, en finissant, une partie de la dernière Lettre qui est la récapitulation des vingt autres.

« Sans la pratique, point d'Écrits raisonnables sur la Finance & sur l'Administration.

» Les

Les hommes sages condamnent les Ecrits sur ces matières. Ces Ecrits ne peuvent que troubler la paix intérieure si nécessaire au bien de l'Etat. Vrais Citoyens, ne cherchez point avec trop de curiosité des lumières ( & elles sont toujours fausses ) sur des objets que la Loi vous oblige de respecter, & vous commande d'exécuter. Ces lumières peuvent fournir des prétextes à secouer le joug, ou à le faire trouver dur. Le secouer, c'est révolte; toute révolte est punissable. S'occuper de ce que le joug a de dur, c'est une action contraire au bonheur. Obéir quand il le faut, c'est le parti le plus sage; c'est le plus doux, c'est le seul qui soit juste pour de vrais Citoyens. «

Les gens simples sont bien plus heureux que les hommes de beaucoup d'esprit : ceux-ci s'épuisent, ils se tourmentent à se prouver injuste & dur un joug qu'ils ne peuvent secouer. Les autres le portent *bêtement*, puisque les hommes d'esprit le disent; mais du moins sans s'en occuper trop, & leur bêtise produit leur repos : le troubler, c'est une inhumanité. . . . .

Les Philosophes qui ont précédé les nôtres, tâchoient d'inspirer aux Citoyens des sentimens mâles & courageux; ils ne disoient pas seulement : *Il faut savoir payer les impôts avec joye, mais il faut savoir mourir pour le bien public, pour la gloire de la patrie, & par l'ordre même de nos ennemis. Que sera-ce donc que de payer un peu plus ou un peu moins d'impôts ? . . .* Qu'elle est loin de la vraye Philosophie, l'indigne affectation de ces hommes dangereux qui dédaignent d'adopter les idées de nos pères; qui n'en soutiennent de contradictoires, »

» dictoires , que parce qu'ils les jugent plus  
 » propres à faire paroître la supériorité de leur  
 » génie ; qui croient que la grandeur de l'es-  
 » prit humain consiste à paroître supérieurs aux  
 » Loix, & à braver l'autorité de ceux de qui  
 » elles émanent, &c ! » La suite de cette Lettre  
 représente les critiques contenues dans les Let-  
 tres précédentes.

Jamais la France n'eût un plus zélé Partisan  
 que cet *Ami de la Paix*, & jamais homme ne  
 mérita mieux sa reconnoissance. Mais ce titre  
 d'*Ami de la Paix* lui prescrivoit certainement  
 un ton plus modéré. Il lance des invectives  
 contre des Ecrivains respectables. Il pouvoit,  
 puisqu'il le vouloit, défier la Finance, mais il  
 ne devoit pas lui immoler la Littérature.

Un jeune homme qui entre dans le monde,  
*se trouve dans un pays étranger dont il entend à  
 peine la Langue.* Il n'est au fait ni des principaux  
 états qui composent la société, ni de la plupart  
 des sujets qui fournissent à la conversation. Ne  
 pourroit-on pas rapprocher dans un seul Ouvra-  
 ge, les connoissances qui lui manquent, & lui  
 mettre entre les mains le *Code abrégé de la  
 science du monde* ? Tel a été le dessein d'un  
 Livre nouvellement imprimé à Paris que nous  
 annonçons, & qui a pour titre *Manuel de l'homme  
 du monde, ou Connoissance générale des princi-  
 paux états de la société, & de toutes les matiè-  
 res qui font le sujet des conversations ordinai-  
 res. . . . par ordre alphabétique* (in-octavo de  
 646 pages sans la Préface.)

Le *Manuel* est une collection de différentes  
 matières qui entrent communément dans les  
 conversations.

conversations. On a moins cherché à approfondir les objets, qu'à multiplier les notions. L'ordre alphabétique pouvoit seul réunir des matières souvent disparates & presque toujours détachées : on s'y est arrêté. On auroit pû donner plus d'étendue au Recueil, parce qu'on étoit maître d'embrasser un plus grand terrain ; mais il faut savoir gré de ce qu'on a fait. D'ailleurs si le *Manuel* prend faveur, il est facile, & l'Auteur est en état de le perfectionner dans les Editions suivantes.

Pour donner quelque idée de cette espèce de *Dictionnaire*, observons d'abord les points qui y sont traités. On y trouve 1°. la notice des diverses dignités, charges, commissions, dans le Civil, le Militaire, la Finance, le Commerce. 2°. L'origine de toutes les Maisons souveraines de l'Europe, & le Droit en vertu duquel les Souverains qui regnent actuellement, sont montés sur le Trône. 3°. Les notions essentielles sur les affaires civiles & sur les engagemens que l'on contracte. 4°. Des éclaircissemens sur les parties principales des Belles-Lettres, & sur les Hommes célèbres en tous les genres. 5°. Les choses remarquables qui concernent particulièrement la Capitale. Bornons-nous maintenant à deux ou trois citations. Le Lecteur jugera, par ces exemples, de la manière de l'Auteur.

« Les Mathématiques sont une science qui ce  
a pour objet les nombres ou les quantités, ce  
& les proportions. Elles embrassent différentes ce  
Sciences qui forment autant de divisions & ce  
de subdivisions. La quantité continuë est ce  
l'objet de la Géométrie, de la Trigonométrie, ce  
des Sections coniques, de l'Algebre spécieu- ce  
se. La quantité discrète, est l'objet de l'Arith- ce

R métrique ce

» métrique & de l'Algèbre commune. Les pro-  
 » portions sont l'objet de la Musique, de l'Ar-  
 » chitecture, de la Perspective. L'Astronomie,  
 » l'Optique, la Catoptrique, la Gnomonique,  
 » les Méchaniques sont aussi des parties des  
 Mathématiques. » Après cette division des Ma-  
 thématiques suit une liste fort abrégée de quel-  
 ques Mathématiciens & Géomètres célèbres.  
 Plus d'un Lecteur sera surpris de n'y point voir  
 le Marquis de l'Hôpital : ce nom si célèbre dans  
 toute l'Europe savante n'auroit point déparé la  
 liste. Il avoit même plus de droit d'y entrer  
 que celui d'Ozanam, qui n'a jamais passé pour  
 un Mathématicien du premier ordre. C'est, sans  
 doute, un oubli de l'Auteur; il doit connoître  
 du moins de réputation, les *infinitement petits* &  
 les *Sections coniques* de Mr. de l'Hôpital.

*Esprit du siècle.* « Un genre de connois-  
 » sance nécessaire à ceux qui entrent dans le  
 » monde seroit de savoir, autant que la chose  
 » paroît déterminée, le terme où l'Esprit de  
 » leur siècle est parvenu par rapport aux scien-  
 » ces, aux connoissances sublimes & aux grands  
 » talens. C'est par-là qu'on s'accoutume à ne  
 » pas juger de l'Esprit du siècle sur la foi du  
 » vulgaire. On fait ce qu'il faut rabattre de ces  
 » redites vagues, savoir que le siècle dégénère;  
 » & on comprend que ce que tant de gens ap-  
 » pellent décadence à cet égard, ne regarde  
 » que quelques branches qui ont décriu, mais  
 » dont le siècle est dédommagé par d'autres  
 » qui se sont étendus. » Ce morceau est tiré  
 de l'*Essai des moyens de plaire* : & l'on ne peut  
 nier que la réflexion de l'élégant & ingénieux  
 Auteur ne soit vraie à bien des égards. Mais un  
 jeune homme qui entre dans le monde, a-t-il

pût se donner le genre de connoissance qu'on parroit exiger de lui ? Le terme où l'Esprit de notre siècle est parvenu, &c. sommes-nous en état de le décider ? Ne pourroit-on pas même avancer, sans faire tort à notre pénétration, que nous ne sommes pas dans le vrai point de vûe ? Il faut être à une certaine distance des objets pour en juger sainement. Reconnoissons cependant que, préjugé pour préjugé, il vaut encore mieux adopter celui qui favorise le siècle où l'on vit, que celui qui lui est défavorable. D'ailleurs si nous avons perdu d'un côté, ce que nous avons gagné de l'autre fait une sorte de compensation.

« *Monde* (connoissance du) ou de la société des hommes est une science de proportion & de discernement. C'est une science de proportion, parce qu'elle nous engage à rendre à chacun ce qui lui appartient, & qu'elle nous empêche de confondre le Prince avec le Gentilhomme, & le Gentilhomme avec l'Artisan. Science de discernement, qui entrevoit d'un clin d'œil le moment de se présenter ou de se retirer, de se taire ou de parler, d'accepter ou de refuser, d'applaudir ou de censurer. » Ce n'est-là que le commencement de l'Article le plus étendu dans l'Auteur qu'il a emprunté des *Conseils de l'amitié*. Quiconque lira l'Article attentivement, conviendra que la connoissance du monde est une des plus difficiles & des plus étenduës. Peu de personnes ont le talent ou la volonté d'étudier les hommes. Pour réussir dans cette étude, il faut presque être sans passions, sans préjugés, sans intérêts, observer tous les caractères, saisir leurs différentes nuances, démêler les ressorts secrets qui font penser, agir,

parler les hommes , souvent sans qu'ils s'en doutent ou qu'ils veüillent s'en appercevoir : il faut sur-tout être en garde contre la malignité naturelle qui se plaît à mettre sur le compte de l'amour-propre des actions dont la vertu est le principe. Il est vrai que, pour vivre avec les hommes, on n'est pas obligé de les approfondir. Les rapports de bienséance, de politesse ou d'intérêt qui lient les sociétés ordinaires, se découvrent par l'usage ; & l'attention sur soi-même jointe à un caractère heureux suffit pour connoître & remplir les devoirs qu'ils déterminent.

Nous nous interdirons un plus long détail sur le Livre que sa nature même ne permet pas d'analyser. Les Articles ne sont pas tous de la même force : cela n'étoit guères possible. Il y en a de curieux, d'instructifs, & que l'on lira volontiers. Ce que nous croyons pouvoir assurer, c'est que les jeunes gens qui posséderont ce Recueil, auront une teinture de ce qu'ils doivent savoir. L'Auteur n'a pas prétendu les dispenser d'étudier en grand, il a voulu seulement les inviter à consulter les sources ; & cet objet nous paroît rempli.

Mr. de Voltaire va nous donner une nouvelle Edition des Oeuvres du *Grand Corneille*, enrichie de Notes curieuses & de tailles-douces : elle se fait par souscription à Paris & au profit de Mademoiselle *Corneille*, nièce de ce Prince des Poètes Tragiques de la France. Le Roi Très-Chrétien a souscrit pour 200 exemplaires.

Le

Le mot principal du dernier Logogryphe est la lettre D.

LOGOGRYPHE.

*M*on cœur est une fleur,  
Ma tête une rivière,  
Mes pieds sont sans matière.  
Seroit-ce toi, Lecteur ?

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

CHACQUE ordre de l'Etat, & l'on pourroit le dire, chaque particulier dans ce Royaume paroît à présent s'occuper autant & peut-être davantage du coup de foudre lancé contre les Jésuites des Provinces qui ressortissent du Parlement de Paris, que des événemens qui se présentent de la guerre. On a cru que les deux Arrêts de ce Parlement, rendus le 6. Août, ne manqueroient pas d'être cassés par le Conseil d'Etat du Roi, mais cette cassation n'est pas encore arrivée. Seulement le Roi a fait savoir à son Parlement, qu'il ait à différer pendant le cours d'une année entière, c'est-à-dire jusqu'au mois d'Août 1762, l'exécution de ses Arrêts. Comme toute l'histoire se rapporte à ces deux pièces, nous leur devons aussi une place dans nos Journaux; mais leurs bornes ne nous permettent que d'en faire un extrait fidèle, & le voici, sans rulle

omission des termes extrêmes dont le Parlement s'est servi en les rendant.

Par le premier, le Parlement reçoit le Procureur-Général appellant comme d'abus de la Bulle commençant par le mot *Regimini*, donnée en 1540, & généralement toutes Bulles, Brefs & Lettres Apostoliques, concernant les Prêtres & Ecoliers de la Société se disant de JESUS; notamment en ce que l'Institut de ces Religieux est attentatoire à l'Autorité de l'Eglise, à celle des Conciles, du St. Siège & des Souverains en tant, que d'un côté le Général pourroit tout, suivant l'esprit des Constitutions de la Société, sans le concours des Puissances Ecclésiastiques & Temporelles, laquelle ne veut subir aucune inspection même de la part du St. Siège; en ce que sous le nom de ladite Société un seul homme exerceroit une puissance Monarchique sur la Société entière répandue dans tous les Etats...; que chacun d'eux seroit obligé d'obéir aveuglément comme à Jesus-Christ lui-même, quelque chose que commande ce Général, & d'appoiter à l'exécution de tout ce qu'il prescriera la même plénitude de consentement qu'ils ont pour la créance des Dogmes de la Foi Catholique, d'être dans ses mains comme un *Cadavre*, ou comme un *Baton* dans celles d'un *Vieillard*, ou comme *Abraham sous les ordres de Dieu*, qui lui commandoit d'*immoler son fils*, en se pénétrant du principe, que tout ce qu'il lui commande est juste, & en abdiquant tout sentiment personnel & toute volonté propre.

Tout le reste de cet Arrêt roule sur les abus, que le Parlement a crû reconnoître dans la Bulle *Regimini* & dans les Constitutions des Jésuites; dont tous les Statuts condamnés comme erronés

& attentoires à l'autorité du St. Siège & des Souverains, sont rapportés en original au bas de chaque page de cet Arrêt. Il y est permis au Procureur-Général du Roi de faire intimer le P. Général & la Société des Jésuites sur l'appel comme d'abus sur lequel les Parties auront audience au premier jour . . . . .

Le second de ces Arrêts porte, que le Parlement ayant entendu le compte qui a été rendu de la Doctrine, Morale & Pratique des Prêtres soi-disant de la Société de Jésus, il a reconnu que cette *Doctrine* étoit *meurtrière & attentatoire à la sûreté des Souverains* sur les Livres imprimés de l'aveu & avec l'approbation de ladite Société, notamment les Ouvrages de trente-trois de ces Religieux, parmi lesquels on trouve Bellarmin, Molina, Salmeron, Vasquez, Suarez, Lessius, Santarel, Escobar, Busenbaum, Colonia & Jouvençy, Jésuites Italiens, Espagnols, Allemands & François; ordonne que plusieurs de ces Livres seront brûlés par la main du Boureau au bas du grand escalier du Palais comme séditieux, destructifs de tout principe de la Morale Chrétienne, enseignant une Doctrine meurtrière & abominable, non-seulement contre la sûreté de la vie des Citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des Souverains; & avant de statuer définitivement sur le tout, défend à tous Sujets du Roi d'entrer dans ladite Société; fait défenses auxdits Religieux d'enseigner ni Théologie, ni Philosophie, ni Humanités, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public; ordonne pareillement aux Pères, mères, tuteurs & curateurs de retirer leurs enfans ou pupiles des Collèges de ces Religieux, & de concourir chacun à leur  
égard

égard à l'exécution du présent Arrêt, comme de bons & fidèles serviteurs du Roi zélés pour sa conservation ; leur défend d'envoyer des Eudians dans les Collèges de la Société, qui sont hors du Royaume, à peine d'être poursuivis comme auteurs de ladite Doctrine impie, sacrilège, homicide & attentatoire à la personne des Rois ; & déclare que ceux qui depuis cet Arrêt auroient étudié chez lesdits Prêtres, soi-disant de la Société de Jesus, seront déclarés incapables de posséder aucune charge publique ; fait aussi inhibitions à toutes personnes de s'assembler dans les Maisons de ces Pères sous prétexte de Congrégations, Confreries ou autres exercices.

Le reste de cet Arrêt tend à pourvoir à l'éducation de la jeunesse dont les Jésuites étoient chargés, & ordonne aux Officiers municipaux des Villes de remettre au Procureur-Général un Mémoire de ce qui conviendra être fait pour que l'instruction des jeunes gens n'en souffre point dans les Villes où il n'y avoit de Collèges que chez les Jésuites.

Après ces Arrêts fameux, le Parlement, toutes les Chambres restant assemblées, fit l'Arrêté suivant.

*Que Mr. le premier Président sera chargé de porter au Roi une expédition, tant du récit fait à la Cour le 17. Avril dernier par l'un des Conseillers en icelle, que du compte rendu par les Gens du Roi le 5. Juillet dernier & jours suivans, & du second récit fait à la Cour le 8. Juillet dernier par l'un des Conseillers en icelle, à l'effet de mettre ledit Seigneur Roi en état de connoître par lui-même l'Institut, les Constitutions, la Doctrine & la conduite constante desdits Prêtres, Ecoliers*

Ecoliers & autres de ladite Société se disant de Jesus, & la nécessité indispensable où s'est trouvé son Parlement de rendre l'Arrêt de ce jour, pour préserver les Sujets du Roi, & sur-tout les Etudiants, qui sont l'espérance & le renouvellement de l'Etat, de l'enseignement d'une Doctrine aussi pernicieuse qu'exécrationnable.

C'est par des Lettres Patentes, après un grand Conseil tenu à Versailles, que le Roi a surfus pendant un an à l'exécution de ces deux Arrêts. Datées du 29. Août, Sa Majesté les remit le 30. au premier Président, mandé à ce sujet en Cour. Le motif de ces Lettres est fondé sur la nécessité d'examiner avec attention tout ce qui concerne les Jésuites. Le 31. le premier Président en ayant fait le récit aux Chambres assemblées, il y fut arrêté « Que lui premier Président se ren-  
dant auprès du Roi, seroit chargé de lui re-  
présenter le danger qu'il y a de laisser plus  
long-tems les Collèges entre les mains de ces  
Pères, pour que (voici les propres termes de  
cet Arrêté, toujours rapportés à ceux des  
Arrêts du 6. Août) la jeunesse du Royaume,  
dans lequel les Ecoles publiques doivent former  
des Citoyens & des Sujets pour le service de  
l'Eglise & de l'Etat, ne demeurât plus long-  
tems exposée à recevoir des instructions aussi  
exécrationnelles; & de mettre entre les mains de Sa  
Majesté les passages extraits de leurs Livres  
mentionnés aux Arrêts, ainsi que les traduc-  
tions. »

Autre Arrêt. Le 3. Septembre les Chambres du Parlement de Paris s'assemblerent le matin & en rendirent un fort long, par lequel il est ordonné, entre-autres, « Que le Livre imprimé  
ayant pour titre *Historia Sacra & Profana*  
Epitome »

» Epitome ab Horatio Turcellino ; hac ab Edi-  
 » tione remoti sunt Numeri Romani , iique ex-  
 » pressis verbis redditi sunt in Tyronum gra-  
 » tiam. Editio nova, Lutetia Parisiorum apud  
 » viduam Brocas 1731. sera laceré & brulé par  
 » l'Exécuteur de la haute Justice, notamment  
 » comme tendant par tout son contexte & par  
 » l'exposition insidieuse des faits, dont aucuns  
 » sont altérés, à inspirer aux jeunes Etudians,  
 » pour l'instruction desquels ledit Livre a été  
 » composé, des préjugés dangereux contre la  
 » nature & les droits de la Puissance Royale ;  
 » son indépendance pleine & absolüe, quant  
 » au temporel, de toute autre Puissance qui soit  
 » sur la terre, & la sureté inviolable de la Per-  
 » sonne sacrée des Rois &c. »

Outre quelques autres dispositions couchées  
 dans cet Arrêt, il est dit « Qu'il sera nommé  
 » des Commissaires du Parlement, qui s'assem-  
 » bleront le 15. Décembre prochain, pour la  
 » vérification & collation faites & rapportées  
 » des assertions dangereuses & pernicieuses en  
 » tout genre, &c. des Jésuites, être ensuite  
 » statué, toutes les Chambres assemblées, le 8.  
 » Janvier, ce qu'il appartiendra. »

Conformément à un nouvel ordre du Roi, le  
 premier Président se rendit le matin du 4. Sep-  
 tembre à *Choisy* où étoit la Cour. Ce Magistrat  
 s'y étant acquitté du contenu de l'Arrêté de son  
 Corps du 31. Août, il eut pour réponse « Que  
 » Sa Majesté persistoit à ordonner l'enrégitre-  
 » ment des Lettres Patentes, portant surleance  
 » à l'exécution des Arrêts du Parlement rendus  
 » le 6. Août contre les Pères de la Société de  
 » Jesus ; & que lui premier Président vint lui  
 » en rendre compte le Dimanche 6. à *Versail-*  
 « les.

*des Princes &c. Octob. 1761. 261*

*les.* Sur cette réponse les Chambres ont été assemblées le matin & le soir du 5. Septembre, sans rien statuer, & elles ont continué leur assemblée le matin du 6.

Mr. le premier Président se rendit ce jour-là à *Versailles*, conformément aux ordres que Sa Majesté lui avoit donnés. Il rendit compte au Roi de ce qui s'étoit passé le 5. à l'assemblée des Chambres, relativement à l'examen des Lettres Patentes dont il s'agit; le Roi témoigna sa surprise du délai que son Parlement apportoit à l'exécution de ses ordres, en disant qu'il vouloit être obéi, & que lui premier Président lui apporteroit Lundi la délibération de son Parlement & qu'il lui donneroit ses ordres.

Le 7. à huit heures du matin Messieurs se sont assemblés, & après la réponse du Roi, dont Mr. le premier Président leur a fait part, ils ont enrégistré les Lettres Patentes, dont voici la teneur.

*L*OUIS &c. A nos amis & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, salut. Nous nous sommes fait rendre compte en notre Conseil de ce qui Nous a été remis par notre premier Président, conformément à votre Arrêté du 6. de ce mois; & la connoissance que Nous en avons prise par Nous-même, Nous a confirmé de plus en plus dans la résolution où Nous étions de Nous occuper avec l'attention la plus sérieuse & la plus suivie de tout ce qui peut concerner l'Institut, les Constitutions & les Etablissmens de la Société & Compagnie des Jésuites dans notre Royaume. Un objet si important exige de notre part des mesures qui puissent Nous conduire à terminer d'une manière sûre & solide

*solide une affaire aussi intéressante pour le public & l'avantage de nos Sujets ; & dans ce point de vûë Nous avons jugé nécessaire de prévenir tout ce qui pourroit causer quelque embarras ou retardement dans la consommation d'un ouvrage d'une si grande importance. A ces Causes, Nous vous mandons, par ces présentes, que vous ayez à surseoir à l'exécution des Arrêts par vous rendus le 6. Août pendant le délai d'un an, &c.*

Il a donc fallu obéir. Mais voici les termes dans lesquels le Parlement a enregistré ces Lettres Patentes.

Réregistrées, oüi ce requérant le Procureur-Général du Roi, à la charge néanmoins que la surseance portée auxdites Lettres Patentes n'aura lieu que jusqu'au premier Avril prochain, auquel jour l'Arrêt provisoire de la Cour du 6. Août dernier, sera exécuté de plein droit & sans approbation de la qualité de Jésuites ou Religieux de la Compagnie de Jesus, donnée par lesdites Lettres Patentes aux Prêtres & Ecoliers se disant de la Société de Jesus; comme aussi sans que la disposition dudit Arrêt concernant l'introduction dans le Royaume des Membres de ladite Société, Etrangers, ou qui feroient leurs Vœux hors du Royaume; celle dudit Arrêt qui défend auxdits Prêtres & Ecoliers de se soustraire à l'inspection, superintendance & juridiction des Ordinaires, & enfin celles dudit Arrêt, & de l'Arrêt d'enregistrement de la Déclaration du 2. Août dernier, en ce qui concerne l'envoi des titres, pièces, mémoires & états, tant de la part desdits Prêtres & Ecoliers, que de la part des Universités, Maires & Echevins des Villes, & Officiers des Baillages & Sénéchaussées du  
Ressort,

Ressort, puissent être censées comprises dans ladite surseance, & aussi sans que les procédures nécessaires pour mettre en état le Jugement de l'Appel comme d'abus interjetté par le Procureur-Général du Roi des Bulles, Brefs, Constitutions, formules de Vœux & autres Réglemens concernant ladite Société, puissent être suspendus, & pareillement sans préjudice de l'exécution provisoire dudit Appel comme d'abus, & en conséquence à la charge, que pendant ladite surseance les Novices, Prêtres & Ecoliers de ladite Société & tous autres ne pourront faire aucuns Vœux solennels ou non solennels en ladite Société, recevoir lesdits Vœux, assister à l'Emission si aucune en étoit faite, en rédiger ou signer les Actes, se faire agréger ou affilier à ladite Société, ni recevoir lesdites aggregations ou affiliations. A la charge en outre, que pendant icelle surseance, lesdits Prêtres, Ecoliers ou autres, ne pourront tenir dans les Maisons de ladite Société ou ailleurs aucunes Congrégations, Associations, Confreries ou autres Exercices particuliers ou y assister, & encore à la charge que les Leçons publiques ou particulières de Théologie, Philosophie ou Humanités, tenues par lesdits Prêtres ou Ecoliers dans toutes les Villes & lieux du ressort de la Cout, sans distinction, ne pourront par provision être continuées après l'expiration de ladite surseance, le tout sous les peines portées en l'Arrêt provisoire du 6. Août dernier, & cependant ladite Cour a arrêté que Mr. le premier Président se rendant cejourd'hui près du Roi en exécution de ses ordres, représentera audit Seigneur Roi, que si son Parlement, pour se conformer à l'intention qu'a ledit Seigneur Roi, de prendre encore de  
plus

plus grands éclairciffemens, s'est soumis avec respect aux ordres exprès & réitérés dudit Seigneur Roi, en enrégistrant lefdites Lettres Patentes, il ne peut dissimuler audit Seigneur Roi, combien il en a couté aux sentimens du cœur des Magistrats qui composent son Parlement, pour donner audit Seigneur Roi ce témoignage de son obéissance; qu'il sera en outre représenté audit Seigneur Roi par Mr. le premier Président, que les Arrêts que son Parlement a rendus le 6. Août dernier, portent sur des objets qui intéressent essentiellement la sûreté de la personne des Souverains, la tranquillité des Etats, les principes des mœurs, l'éducation si précieuse de la Jeunesse, le bien & l'honneur de la Religion: qu'en conséquence ledit Seigneur Roi fera supplié de vouloir bien se convaincre combien il est important pour sa personne sacrée, pour sa postérité, pour l'Etat entier, que le zèle de son Parlement n'éprouve désormais aucun obstacle sur des objets d'une si grande conséquence. Ordonne que lefdites Lettres Patentes seront imprimées, publiées & affichées, & copies collationnées envoyées aux Baillages, Sénéchaussées & Universités du ressort, pour y être lûes, publiées & régistrées. Enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 7. Septembre 1761.

Mr. le premier Président est parti sur le champ pour faire part au Roi de l'enrégistrement exécuté de cette manière, & Sa Majesté lui a dit qu'Elle feroit savoir ses intentions à son Parlement le lendemain de la St. Martin. Les Chambres

tes étant assemblées pour attendre la réponse du Roi, Mr. le premier Président leur en a fait part; & après en avoir fait régître, ces Messieurs se sont séparés pour prendre leurs vacances.

Voilà jusqu'où en étoit pour lors cette affaire, qui a donné sujet à des assemblées aussi vives que fréquentes du Parlement. Le Procès intenté aux Jésuites à l'occasion des Lettres de change du Père la Valette (matière de fait) a fait prendre à leurs Juges une matière en discussion qui en est toute éloignée, comme passages des Constitutions, des Bulles, des Titres de leur Société, & les Livres Théologiques & Moraux de leurs plus grands Ecrivains anciens & modernes. Il y a apparence que les Prélats du Royaume s'approcheront du Trône pour faire au Roi des représentations sur le tout. Par un Arrêt du Conseil de Sa Majesté du 8. Août, il est permis au Jésuites d'emprunter jusqu'à trois millions de livres hors du Royaume, pour satisfaire aux Lettres de change du Père la Valette.

Le Parlement de *Rennes*, à l'exemple de celui de *Paris*, a ordonné aux Supérieurs de chacune des Maisons de la Société de Jesus en Bretagne, de remettre au Greffe de cette Cour, avant le terme d'un mois, les Titres de leurs Etablissements & de leurs Constitutions. On ne voit jusqu'à présent que ce Parlement qui l'ait fait; du moins c'est le premier, après le premier Parlement du Royaume, qui ait signalé son attachement pour la même cause.

Celui de *Normandie*, qui plus d'une fois a fait difficulté de se rendre d'abord au sentiment du Monarque, a montré un nouveau trait de sa façon de penser sur la Déclaration du Roi, qui proroge pour deux ans l'Edit de Février pour le double-

doublement de la Capitation, dont nous avons inséré le dispositif dans notre Journal du mois passé. Déclaration qui, pour l'enrégistrement au Parlement de Paris, a fait le sujet du Lit de Justice tenu le 21. Juillet dernier, avec l'Edit qui crée 900000 livres de rentes héréditaires à prendre sur le droit des Cuir. Le Duc d'Harcourt, Lieutenant-Général de la Province de Normandie, ayant demandé l'assemblée du Parlement de Normandie à *Roïen* pour le 7. Août à neuf heures du matin, toutes les Chambres de ce Corps se sont formées avant l'arrivée du Duc; & comptant d'ignorer ce dont il s'y agiroit, elles ont fait un Arrêté contenant ce qui suit. LA COUR, les Chambres assemblées, attendu qu'elle ignore les motifs qui engagent Mr. le Duc d'Harcourt à se rendre à son assemblée, & les ordres particuliers dont il peut être porteur, a déclaré qu'elle proteste dès-à-présent contre tout ce qui pourroit être dit & fait en vertu desdits ordres particuliers & contre les formes prescrites par les Ordonnances : se réservant à se rassembler de nouveau dans le jour après le départ de Mr. le Duc d'Harcourt, pour délibérer sur tout ce qui pourra être fait au préjudice de ses Arrêtés du 3. de ce mois & du jour d'hier. Sur les neuf heures, Mr. le Duc d'Harcourt s'est rendu au Parlement & y a fait enrégistrer, par le Greffier de la Compagnie, la Déclaration du Roi qui proroge l'Edit de Février 1760.

Le Parlement de *Toulouse* a fait l'enrégistrement, mais par commandement exprès de Sa Majesté.

Celui de *Douay* qui a fait montre en tout tems de sa docilité, a enrégistré la même Déclaration, mais purement & simplement. On voit une

une Lettre adressée au Roi par cette Cour Souveraine : c'est un chef-d'œuvre d'éloquence & de patriotisme. Une paix deshonorante après une guerre malheureuse, porte-elle, seroit pour la France le comble de l'ignominie & la source prochaine d'une guerre nouvelle, plus fâcheuse peut-être que celle qu'elle auroit terminée. C'est donc pour vos peuples, Sire, un point d'honneur, motif au-dessus de tout intérêt, un point de nécessité, motif au-dessus de tout autre motif ; de fournir à Votre Majesté des secours capables de vaincre ou de laisser l'opiniâtreté, l'arrogance, la fortune de nos ennemis ; des secours capables de leur faire sentir encore ce qu'ils ont éprouvé tant de fois, que la générosité des François compte pour rien les biens & la vie quand il s'agit de la gloire, &c. Dans cet esprit, Sire, nous n'avons point hésité à enrégistrer purement & simplement la Déclaration du 16. Juin dernier . . . parce que nous y avons apperçu l'éloignement de la paix & la continuation de la guerre prévus pour deux années. Mais en même-temps nous n'avons pas douté que si le Ciel, comblant nos vœux & prévenant nos espérances, daignoit ramener la conciliation & le repos avant ce terme, Votre Majesté ne voulût bien faire cesser des impositions si onéreuses avec la guerre qui en est l'objet &c. . . . Charles V. héritier d'un Roi mort en prison & d'un Royaume envahi, désolé, dévasté, profite des moindres intervalles de paix pour soulager ses Sujets : la France reconquise & repeuplée, le peuple enrichi, les trésors immenses amassés, sont, après 16 années seulement de regne, le partage de son Successeur. Charles VII. des-hérité par son pere, méconnu par la plûpart de ses Sujets, presque ignoré par

ses ennemis, ne charge point ses peuples d'impôts ; & après avoir chassé les Anglois, il laisse la France entière, le Royaume sans dettes, & des troupes formidables entretenues (ce qu'on n'avoit pas vû alors) & soudoyées en tout tems par le Souverain. Louis XII. prisonnier de son prédécesseur, trouve, à son avènement à la Couronne, le desordre, la dispersion, l'épuisement dans les Finances : il diminue cependant les impositions d'un tiers & n'exige pas un sol de plus dans les guerres les plus éloignées & contre les Puissances les plus redoutables de l'Europe. Henri IV. armé uniquement de ses droits & de son épée, se fait rendre enfin l'héritage de St. Loüs, par la France, l'Espagne, & la Religion liguée contre lui : il signe la paix de Vervins, & de la même plume il efface une grande partie du Tarif des Impôts, &c. Toute cette Lettre est pleine de portraits fidèles & de sentimens judicieux. Mr. le Chancelier y a répondu le 8. Août de la part du Roi & dans les termes que voici : Sa Majesté, dit-il, me charge de vous mander précisément qu'il sera fait remise d'une partie des impositions dont il s'agit, aux peuples de votre ressort, du moins dans le cas où elle ne seroit pas forcée de faire les fraix de la campagne prochaine. Il est à remarquer que le Parlement de Douay a enrégité l'Édit de Février 1760. avec le même zèle, la même soumission. Celui de Metz, celui de Besançon & autres ont fait le même enrégittement purement & simplement.

Le Roi, informé des bons effets qu'a produits son Ordonnance du premier Juillet dernier, & que nous avons rapportée, portant amnistie en faveur des déferteurs de ses troupes de terre, en a rendu un seconde en date du 30. du même mois,

mois, à peu près de la même teneur en faveur des déferteurs de la Marine. Après cette Ordonnance il en a paru encore une en date du 26. Août, & qui proroge jusqu'au premier du mois d'Avril 1762, le délai accordé aux déferteurs pour prendre parti dans ses troupes. Cette Ordonnance dispense ceux qui ont femme ou enfans, de s'engager de nouveau, pourvû que leur désertion soit antérieure au premier Mai dernier, mais avec obligation de rentrer dans le Royaume avec leurs femmes & enfans dans le délai porté par cette nouvelle Ordonnance.

Ce qu'il y a en nouvelles qui ne regardent ni les Armées du Roi en Allemagne, ni la guerre maritime sont, que le Comte de Choiseul, ci-devant Ambassadeur à la Cour de Vienne, & nommé depuis Plénipotentiaire au futur Congrès d'*Augsbourg*, est fait Ministre d'Etat, mais conservant le titre de Plénipotentiaire; que cependant, comme le nouveau caractère dont il est revêtu ne lui permet pas une longue absence, le Marquis d'Aubeterre ci-devant Ambassadeur en Espagne ira tenir sa place à *Augsbourg*, & que Mr. de Choiseul s'y trouvera lorsqu'il sera question de signer le Traité de Pacification. Or, l'affaire est encore bien éloignée, puisque les apparences de paix disparaissent de plus en plus. On ne parle presque plus du Congrès; on en remet aujourd'hui l'ouverture au commencement de l'année prochaine; & Mr. Stanley qui est à Paris de la part de la Cour Britannique, pour tâcher d'en régler des préliminaires, n'avance pas plus dans ses négociations avec le Ministère du Roi qu'il fréquente, que fait à Londres Mr. de Bussy sur le même objet.

Tentative  
des Anglois.

Les Anglois font des apparitions sur diverses Côtes du Royaume. Une de leurs Escadres a mis à terre, dans le mois d'Août, environ 1500 hommes près de *Saint Jean de Luz* la dernière Ville de France du côté de l'Espagne, mais trop voisine de *Bayonne* pour qu'on doive en craindre l'effet de quelque réüffite sur cette Côte. Le 22. du même mois plusieurs de leurs Soldats descendirent aussi à terre près de *Dunkerque* vers les Forts de l'Est & de la Marine; on ignore dans quelle vüe, à cause de leur petit nombre peu en état de hazarder une tentative sur cette Ville. Quoiqu'il en soit, ils ont dû se rembarquer aussi-tôt. Un détachement envoyé dans les Forts aux ordres du Chevalier le Cointe, a fait sur eux un feu si vif d'artillerie & de mousqueterie, qu'ils y ont été contraints, abandonnant au rivage une de leurs Prames où l'on a trouvé plusieurs fusils & diverses munitions. Mais les Anglois continuent à débarquer du monde dans *Belle-Iste*, avec apparence de vouloir tenter une invasion dans la Bretagne. Pour s'y opposer il sera de nécessité d'y envoyer des troupes. Les dernières prises faites sur eux par les Armateurs, sont le Navire le *Shirley* qui alloit de Londres à la Jamaïque, le *Véritable Ami* de Philadelphie pour Antigoa, l'*Elisabeth* de Hallifax pour Saint-Kitts, un Senau de Montferrat pour Corck, le *Molly* en route de la Jamaïque pour Bristol, captures qui ne sont pas de bien grande valeur. La principale est un Vaisseau de la Compagnie Angloise des Indes, dont la cargaison en soye, poiles de chevre, coton &c. est estimée à 800000 livres. Le Vaisseau du Roi nommé le *Requin* armé en course & commandé par le Capitaine Daniel de

*des Princes &c. Octob. 1761. 271*

la Seine en a fait la capture à la hauteur d'Oran, & l'a conduit à *Mahon*. L'Anglois venoit de *Smirne*.

Une grosse troupe de Contrebandiers commet depuis deux mois dans le *Dauphiné*, des excès marqués au coin de ceux du fameux *Mandrin*.

On nous envoie de la *Lorraine* nombre de détails de réceptions & de fêtes qu'on y a données à Mesdames de France Adelaïde & Victoire, qui n'étoient pas encore retournées à *Versailles* à la réception des derniers avis que nous en avions le mois passé. Les chants d'allégresse ont réenti par-tout, & les Muses se sont exercées à leur sujet à *Plombières*, à *Remiremont*, à *Epinal*, qu'elles ont honorés de leur présence. Entre les Pièces de Poésie qui nous ont été envoyées pour célébrer l'arrivée & le séjour de Mesdames dans les *Vôges*, il s'en trouve quelques-unes dignes de voir le grand jour ; mais, pour ne donner de préférence à aucune, nous croyons devoir les passer toutes.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

C'ÉTOIT sur des dépêches de *Versailles*, communiquées au Ministère, que l'on fondeoit les espérances de la paix, d'autant plus que le départ des troupes pour l'Allemagne demandées par le Prince Ferdinand de Brunswich, & celui de la Flotte d'expédition en ont

été retardés. Aujourd'hui il n'en est plus question, ces espérances s'éloignant, quoique les négociations ne soient pas entièrement interrompues. Elles auroient subsisté, dit-on, & l'accommodement avec la France auroit peut-être eu lieu, si l'on n'avoit pas regardé cette Puissance comme réduite dans un état à devoir tout en exiger. On a fait montre à ce sujet de tout ce qui lui a été enlevé dans l'*Amérique* pendant le cours de deux années. On a couché sur les papiers publics quatorze Places de ses possessions en *Asie* qui ont passé dans le même tems au pouvoir de la Grande-Bretagne, telles que sont *Arcote, Sandershan, Valdore, Alacopang, Caricale, Carangole, Chillepute, Vanchellon, Alamparue, Couerpoque, Valinore, Schellingbourg, Pondichery & Mihie*. On a fait sentir au public de quelle importance il étoit pour la Couronne Britannique de s'être emparé de *Belleisle*, pour avancer de plus en plus sur les Côtes de la France en Europe; & qu'enfin la *Martinique* & la *Loïsiane* ne pourroient manquer de tomber aussi au moyen des puissantes Escadres qu'on avoit en mer. De plus, dans la supposition que les obstacles à la paix, telle qu'on voudroit la dicter, venoient de la part des Cours de Vienne & de Petersbourg, on a annoncé une Escadre pour la Mer Baltique où elle couvriroit la Côte de Pomeranie & s'opposeroit aux forces qui tenteroient de l'attaquer par mer. Cependant, malgré la situation triste dans laquelle on met la France, on ne s'apperçoit pas jusqu'à présent qu'elle veuille souscrire à aucunes des conditions qu'on lui pose d'un accommodement à faire avec elle. On voudroit pouvoir s'approprier à jamais ce qu'on lui a enlevé

enlevé dans l'Amérique, excepté la *Guadaloupe* qui lui seroit renduë, pourvû qu'elle se défaisît en faveur de l'Angleterre des Isles neutres Caraïbes de *Saint Vincent*, de *Sainte Lucie*, de *Saint Dominique* & de *Tobago* : on lui rendroit *Belleisle* pour *Minorque*, & au surplus les fortifications de *Dunkerque* du côté de la mer feroient l'article, dans le Traité de paix, d'une irrémissible démolition.

Comme l'on ne parviendra sûrement à ces points qu'après de nouvelles conquêtes à faire, tout est préparé pour les entreprendre. Flottes, troupes, trains, munitions, tout va partir. D'abord on s'emparera de la *Nouvelle-Orleans* & de quelques autres Places des François dans la *Loüisiane*; on tentera ensuite la conquête de la *Martinique* : car la résolution est prise de les dépouïller de tout ce qui leur reste dans l'Amérique Septentrionale. De plus, on médite l'exécution d'un projet considérable en Europe qui occupera une grande partie des forces de terre & de mer : pour tout dire on veut porter l'allarme dans le cœur de la France. La guerre va donc continuer & être poussée contre la France plus fortement que jamais ; & pour la soutenir l'année prochaine, on ouvre de nouvelles souscriptions pour avoir de nouvelles sommes, & l'on établit un nouveau droit de six sols par livre sterling sur toute maison dans le Royaume, dont le loyer passe cinq livres sterlings par an. Il faut se familiariser avec ces nouveautés, & laisser en vigueur toutes les dettes dont la Couronne est chargée avec celles de la Nation.

Quant à la guerre d'Allemagne, on ne croit pas devoir se promettre tant de bonnes espéran-  
ces

ces que de celle de mer. L'Electorat d'Hanovre redevient exposé à l'invasion. Le passage du *Weser* par les François qu'on a appris, a inquiété; cependant on s'en est remis à l'intelligence & à la bravoure du Prince Ferdinand pour arrêter leurs progrès. Il sollicite un secours de dix mille hommes, on le lui promet; enfin on se résoud à le lui envoyer avec beaucoup d'argent. La jonction effectuée de l'Armée Russe avec celle d'Autriche en Silesie est aussi un coup frappant; mais on s'en remet encore à la supériorité de génie qu'on ne cesse d'admirer dans le Roi de Prusse, auquel, par l'alliance dont on ne peut pas se départir, on fait couler à la continuë les sterlings du Royaume. Mais passons de cette matière politique à ce qui se présente en d'autres : les voici.

Quoique la Marine d'Angleterre soit forte à présent de plus de 350 Vaisseaux de ligne & de moindre rang, on en construit encore un à *Chatam* de cent canons auquel on donne le nom de *Victorieux*, un autre de 90 qu'on appelle le *Londres*, un troisième de 74 nommé le *Ramillies*, & l'on radoube dans le même Port un bon nombre d'autres Bâtimens; le tout en vûë d'exécuter les grands projets formés contre la France. En attendant la petite guerre maritime continuë; on prend aux François, & à leur tour ils prennent aussi. Ce qu'il y a d'avantageux en ceci du côté des Anglois, est rapporté de la manière suivante dans leurs nouvelles publiques.

« L'*Achille* de 64 canons & la *Bouffonne* de  
 » 30, Vaisseaux François qui s'étoient emparés  
 » de l'*Ajax* de notre Compagnie des Indes, de  
 » plusieurs Navires Anglois destinés pour Terre-  
 » Neuve

*des Princes &c. Octob. 1761. 275*

Neuve & de quantité d'autres, tant sur les Côtés d'Espagne que sur celles de Portugal, ont enfin été pris eux-mêmes à dix-sept lieues de Cadix & conduits à Gibraltar par le *Tonnant* de 76 canons & la *Thetis* de 32. Ce dernier Bâtiment de notre Nation n'a eu ni tués ni blessés dans le combat, qui a duré une demie heure : le *Tonnant* en est pour 17 hommes tués & 113 blessés.

Mais voici un autre récit, bien certifié de ce combat, qu'on n'a pas mis dans les nouvelles publiques de Londres. *Le Chevalier de Modene, très-habile Marin, Commandant de l'Achille & de la Bouffonne, étant bloqué dans la Baye de Cadix par six Vaisseaux de guerre Anglois, a surpris la vigilance de leurs Capitaines & s'est porté en pleine mer ; mais il a été attaqué & vaincu le 17. Juillet par le Tonnant de 76 canons percés pour 80, par le Modeste de 64, par un troisième de 50, & par trois Frégates, la première de 44, la seconde de 30, la troisième de 20. Cette infortune du Chevalier de Modene est dûe au calme dont il a été pris le 20. à la hauteur d'Ayamonte, à des courans qui ont jetté les Anglois sur lui, à un coup de pistolet dont il a été renversé, qui lui a enlevé la levre supérieure avec quatre dents, & qui a découragé son bord, où deux de ses principaux Officiers venoient de recevoir l'un un boulet de canon dans la cuisse, l'autre une bale dans la poitrine. Sans cet accident arrivé à Mr. de Modene, le Vaisseau Commandant des Anglois, où il ne restoit pas trente hommes sur le pont & où huit François avoient déjà abordé, auroit été contraint de se rendre, & son sort eût décidé de celui des autres.*

Repre-

Reprenons ce que nous donnent les Ecrits hebdomadaires de Londres.

« La *Bellone* de 74 canons & la *Brillante* de  
 » 36 étant partis de Lisbonne pour l'Angleterre  
 » le 18. Août, firent rencontre, à 14 lieues  
 » du Cap Finisterre, du *Courageux*, Vaisseau  
 » de guerre François de 74 canons & de deux  
 » Frégates de la même Nation, de 32 canons  
 » chacune, qui revenoient de St. Domingue.  
 » Il y eut alors un double combat, l'un entre  
 » les deux Frégates Françaises & la *Brillante*,  
 » l'autre entre le *Courageux* & la *Bellone*. Le  
 » premier se termina, après plus de deux heu-  
 » res, par la retraite de la *Brillante* qui se trou-  
 » va endommagée dans ses mâts & ses agrès;  
 » ce qui facilita celle des Frégates Françaises.  
 » Dans le second combat, le *Courageux*, après  
 » avoir eu 240 hommes tués & 110 blessés,  
 » se rendit à la *Bellone* & fut conduit à Lisbon-  
 » ne. La *Bellone* n'en a été que pour sept hom-  
 » mes tués & dix blessés. Cette capture faite  
 » aux François est considérable, car le *Coura-  
 » geux* avoit à bord du cacao, du sucre, de  
 » l'indigo, du café, des dollars, &c. & les  
 » rançons de plusieurs Bâtimens Anglois, en-  
 » tre-autres du Colonel Clive de la Jamaïque  
 » pour Londres taxé à cinq mille livres ster-  
 » lings, du *Granby* de Philadelphie pour la  
 » Jamaïque à 1500, de la *Catherine* de la  
 » Virginie pour Glacow de 900, du *Neptune*  
 » de la Nouvelle-Londres pour les Barbades, de  
 » l'*Endeavour* de Rhode pour Madeve à 300  
 » chacun, & du *Brotherhood* de Piscataqua pour  
 » Antioa à 200. Quelques Corsaires François  
 » ont aussi été amenés tout récemment à Lis-  
 » bonne par des Vaisseaux de notre Nation.

» L'*Aquilon*

« L'*Aquillon*, Frégate du Roi, a amené à « Plymouth le *Subtil* de la Compagnie Fran- « çoise des Indes, Vaisseau du port de 300 ton- « neaux, de 16 canons, de 90 hommes d'é- « quipage, & chargé à l'Isle de Bourbon pour « l'Orient de café, de poivre & de beaucoup « d'autres marchandises. Il y avoit des dépêches « importantes à bord du *Subtil*, mais elles ont « été jettées à la mer par le Capitaine de ce Vais- « seau. »

« Les Vaisseaux de guerre aux ordres de Mr. « Stanhope, en station sous l'Isle d'*Aix* pour y « protéger les Anglois qui en démolissoient les « fortifications, y ont été attaqués le 21. Juillet « par six Prames, des Batteaux plats armés & « de longues Flures remplies de Soldats des « troupes Françoises. Ces petits Bâtimens en- « nemis ayant pris une position avantageuse, « ont tiré sur nos Vaisseaux, depuis huit heu- « res du matin jusqu'à deux heures après-midi, « avec douze mortiers & plus de 70 pièces de « gros canons, mais heureusement sans leur « causer beaucoup de dommage. Enfin, vû la « manœuvre de Mr. de Stanhope, qui toute- « fois n'a pû s'emparer d'aucun de ces Bâtimens « à cause des bas-fonds, les François sont ren- « trés dans leur Port, & le Fort d'*Aix* a été « entièrement démoli. »

« Un Corps de nos troupes réglées & de nos « troupes Provinciales a passé de la *Nouvelle-* « *Angleterre* à la *Nouvelle-Ecosse* en Juillet der- « nier : il étoit accompagné d'un détachement « du Corps d'artillerie qui avoit ordre de for- « tifier *Hallifax* & d'autres Villes de cette Pro- « vince ; ce qui a été exécuté. »

Pour les Lettres de la *Caroline*, dont les pa-  
piers

piers publics de Londres font aussi mention ;  
 elles marquent une action entre les troupes du  
 Roi & les Chiroquois de cette façon. « Le Co-  
 » lonel Grant, à la tête de 2600 hommes, s'est  
 » mis en marche du Fort le *Prince-Georges*, le 17.  
 » Juillet dernier, avec 700 chevaux chargés de  
 » farine, de poudre, de bagage & avec 400  
 » bêtes à cornes. Il a fait de longues traites le  
 » 8. & le 9. à travers des défilés très-dangereux.  
 » Le 10, à son entrée dans le pays des Chiro-  
 » quois, il a apperçu onze à douze cens de ces  
 » Sauvages sur des hauteurs presque inaccessible-  
 » bles : les ayant aussi-tôt fait prendre en flanc  
 » par une division de ses troupes, il les a atta-  
 » qués lui-même en front avec le reste de son  
 » Corps, & les a totalement dispersés. Quoi-  
 » que l'action eut été assez vive, Mr. Grant n'a  
 » eu qu'un Officier & dix Soldats tués, quatre  
 » Officiers & 48 Soldats blessés, & quelques  
 » chevaux mis hors de service. Ce Colonel ayant  
 » laissé mille hommes de son Armée sur le  
 » champ de bataille, s'est avancé ensuite vers  
 » les Bourgs & les Villages des Chiroquois, à  
 » dessein d'y détruire ces peuples ; mais il ne  
 » les y a point trouvés : tous, hommes, fem-  
 » mes, enfans, avoient abandonné leurs de-  
 » meures & s'étoient réfugiés dans les monta-  
 » gnes. Mr. Grant a fait alors mettre le feu à  
 » quinze Bourgs, à nombre de Villages & à  
 » quantité de Hameaux ; & ses troupes ont dé-  
 » truit près de 1400 arpens ensemencés. C'est  
 » ainsi, dit-on dans ces Lettres, qu'a été puni  
 » le téméraire amour de la liberté des Chiroquois  
 » réduits maintenant à mourir de faim & de mi-  
 » sère sur leurs montagnes : ces ennemies de nos  
 » Colonistes

*Colonistes de la Caroline n'en troubleront plus « la tranquillité. »*

Le Parlement du Royaume, déjà prorogé au 3. Septembre, l'est encore par ordre du Roi, jusqu'au 8. du présent mois d'Octobre. Sa Majesté a aussi prorogé au 9. du même mois les deux Chambres Ecclésiastiques de Cantorbery & d'Yorck. On ne s'est presque occupé à Londres jusqu'à ce tems que des préparatifs pour la réception de la Princesse Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, future épouse du Roi, de son mariage, du couronnement, & de toutes les fêtes qui devoient accompagner ces grandes cérémonies. Le Comte de Harcourt qui est allé la prendre à *Strelitz* \*, y a signé le 15. Août le Traité de Mariage au nom du Roi, & le 24. un Courier l'apporta à *Saint James*. Mr. de Zesterleth, Conseiller Privé & Grand-Maréchal de la Cour de *Strelitz*, l'a signé pour le Duc regnant de ce nom, frère de la Princesse. Partie de *Strelitz* le 17. après de grandes fêtes qui s'y sont données, elle est arrivée à *Stade* le 22, mais elle n'a pû s'y embarquer que le 26, à cause d'un vent défavorable. Conduite au magnifique Yacht qui l'attendoit, toute l'Escadre destinée à l'amener en Angleterre, & commandée par Mylord Anson, Grand-Amiral, mit ensuite à la voile. Dès le lendemain les vents devenus contraires, l'Escadre a eu à les combattre pendant toute la navigation, & jusqu'à *Harwich* où elle vint

\* *Cette Ville n'est pas celle de Strelitz qui est en Silesie, comme nous le marquâmes par abus le mois passé. Strelitz est dans le Mecklembourg & appartient au Duc de Mecklembourg-Strelitz qui y fait sa résidence.*

vint mouiller seulement le 5. Septembre. La Princesse y débarqua sur les deux heures de l'après-midi ; mais fatiguée du voyage elle n'a pas continué sa route pour Londres ce jour-là ; elle n'y est arrivée que le 8, au bruit de plusieurs salves de canon & aux acclamations d'un peuple nombreux. D'abord elle a été reçue par la Famille Royale, ensuite par le Roi qui est venu à sa rencontre. Comme tout étoit prêt pour la cérémonie du mariage, elle s'est faite le soir même. On voit une liste des Seigneurs, des Dames & autres personnes nommées pour composer la Maison de la nouvelle Reine ; le nombre en est de quatrevingts-dix : on voit aussi dans les nouvelles publiques les fêtes qui se sont données à l'occasion de ce mariage.

On pense que le choix fait par le Roi de la Princesse de Strelitz pour son Epouse, épargnera de nouvelles calamités au Duché de Mecklembourg, s'il en est sur-tout, comme on l'assure, que par la médiation de Sa Majesté, le Roi de Prusse s'est engagé avec le Duc de Mecklembourg-Schwerin à retirer ses troupes de ce Duché.

#### H O L L A N D E.

Les Etats des Provinces-Unies, attentifs à ce qui se passera dans le Congrès, lorsqu'une fois il aura lieu pour la pacification de l'Europe, témoignent assez de surprise de ce que dans des assurances de toute amitié que leur donne Mr. Yorcke, Ministre d'Angleterre, au nom du Roi son Maître, qu'il ne se fera rien dans le Congrès de contraire à leurs intérêts ; il ne touche pas la corde d'un dédommagement pour les sujets de la République, des pertes qu'ils ont essuyées depuis le commencement de la guerre présente

présente, de la part des Armateurs Anglois. Cet article fait un des principaux objets des délibérations dans l'assemblée présente des Etats, avec le différend survenu à *Bengale* l'année dernière entre la Compagnie Hollandoise des Indes-Orientales & la Compagnie Angloise. Nous en avons marqué quelque chose en son tems. Or, les assurances faites depuis peu à l'assemblée des Etats-Généraux, par Mr. Yorcke, se trouvent dans le Discours que voici de ce Ministre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

*Chargé de remettre à Vos Hautes Puissances la Lettre du Roi mon Maître, par laquelle il a plu à Sa Majesté de m'honorer du caractère de son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès d'elles, elle me donne en même-tems les ordres les plus précis de renouveler en son nom à Vos Hautes Puissances les assurances de l'estime particulière & de l'amitié invincible que Sa Maj. vous porte.*

*Le Roi ayant reçu, depuis son avènement au Trône, des marques de l'attention de Vos Hautes Puissances pour sa personne, m'ordonne de les en remercier, & de leur renouveler aujourd'hui par une Ambassade extraordinaire, les assurances les plus solennelles des sentimens que j'avois déjà été chargé de leur faire connoître.*

*Sa Majesté ne se contente pas de donner à Vos Hautes Puissances de simples assurances d'amitié; au milieu des succès dont il a plu à la divine Providence de bénir ses armes, elle n'oublie pas le bien général de l'Europe, moins encore les intérêts de ses bons amis & voisins.*

*Elle m'ordonne d'assurer Vos Hautes Puissances qu'elle donnera toujours la plus grande attention*

à tout ce qui peut concerner les intérêts essentiels, la sûreté & le bien de la République.

Je me trouve fort heureux, Hauts & Puissans Seigneurs, d'être choisi par Sa Majesté d'une manière si honorable pour moi, pour être l'interprète de ses sentimens. Ils distinguent dès le commencement de son règne un Monarque héritier des vertus de ses ancêtres, portant, comme eux, sa principale attention au maintien de la Religion & de la Liberté.

Le Roi chérit encore dans le sein de votre République l'illustre rejetton de la Maison d'Orange, confié à sa tutelle & à la vôtre. C'est un objet qui forme un lien de plus entre lui & la République.

Jose me flatter, Hauts & Puissans Seigneurs, qu'après plus de neuf ans de résidence ici, mes desirs pour une union désintéressée & indissoluble entre les deux Etats sont parfaitement connus à Vos Hautes Puissances.

Les événemens, qui se sont suivis si rapidement depuis quelques années, prouvent combien cette union est désirable, & j'exécuterai les ordres de mon auguste Maître pour y contribuer avec le zèle le plus vif. Heureux si ces soins peuvent me procurer la bienveillance de Vos Hautes Puissances !

On aimeroit quelque chose de plus dans les Provinces de l'Union que des Discours de cette espèce du côté de la Grande-Bretagne. Ces Verba & Voces, y dit-on, ne nous rendent rien.

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en PORTUGAL & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.*

**R** O M E. On compte à présent dans cette Ville sur une prochaine promotion de Cardinaux à la nomination des Couronnes, y ayant actuellement onze places vacantes dans le Sacré Collège. On nomme déjà les Prélats que le Pape destine à leur porter la Barete, à savoir les deux neveux du Cardinal Lanti pour la France & l'Espagne, Mr. Mantica pour l'Allemagne, Mr. Rinuldi pour Venise, & Mr. Ceva pour Turin. Cependant la promotion pourroit bien être retardée par un incident du côté de l'Espagne. Cette Puissance doit avoir retiré la nomination qu'elle présentoit, & qui est probablement du Grand Inquisiteur, tombé en disgrâce & présentement exilé à quinze lieues de *Madrid* & de toutes les Maisons Royales, pour avoir fait imprimer & afficher dans *Madrid* un Bref du Pape contre les ordres de Sa Majesté Catholique. C'est le Bref qui condamne quelques propositions de Mefanguy, intitulé *Exposition de la Doctrine Chrétienne*. La nomination du Portugal ne manqueroit pas d'être reçûe comme celle des autres Puissances qui ont droit d'en faire, si le différend étoit une fois terminé avec cette Couronne : différend qui tire son sujet du cérémonial manqué lors du mariage de la Princesse du Bresil avec l'Infant Don Pedro.

Les couches de cette Princeſſe, qui vient de mettre heureuſement au monde un Prince, feront renaître la bonne intelligence qui a ſi bien été obſervée juſques-là par les deux Cours, ſi, comme on le publie déjà, le Cardinal Patriarche du Portugal doit ſe rendre auprès du Souverain Pontife, afin d'y travailler; outre que la médiation offerte par la France & l'Eſpagne pourra y contribuer pour beaucoup.

Par un Bref demandé par la République de Veniſe, & qui lui a été accordé, le Pape lui permet de lever une ſomme extraordinaire de cent mille écus d'or ſur le Clergé de l'Etat, par égard pour les circonſtances où il importe que cette République, comme Boulevard de la Chrétienté, ſoit en garde contre les entrepriſes des Infidèles.

Le Cardinal Alexandre Albani a préſentement le titre de Bibliothécaire du Vatican qu'avoit le Cardinal Paſſionei, mort depuis peu. En prenant poſſeſſion de cette nouvelle Charge, Son Eminence a fait préſent à la Bibliothèque d'un Cabinet eſtimé au-delà de 2000 ſcudis pour renfermer les Médailles qui font l'ornement de la Bibliothèque du Vatican. La belle & ample Bibliothèque du feu Cardinal Paſſionei, eſt achetée par le Pape, qui en fait un don au Collège de la Sapience. On la place actuellement dans le grand Salon des Docteurs, pour y être ouverte à un chacun à certains jours de la ſemaine.

M A L T H E. Les armemens où vouloient ſe fixer les Cours de *Naples* & de *Turin*, paroifſent finis. On n'enrôle plus que médiocrement dans ces deux Etats. Ceux des Turcs demeurant en vigueur, portent toujours contre la tranquillité où l'on ſouhaiteroit de reſter dans l'Italie.

lie. On voit bien leur Escadre, composée de dix Vaisseaux de ligne & de six Chebecs, recueillir actuellement les tributs dans l'*Archipel*, par conséquent n'être plus disposée, du moins que très-foiblement, à tenter l'exécution de ses premières menaces contre l'Isle de *Malthe* : mais comme la Porte a obligé tous les Vaisseaux qui étoient en différens Ports de l'*Archipel* d'aller recevoir ses ordres à *Constantinople*, il doit subsister toujours assez de sujet d'allarme pour qu'on ne puisse qu'applaudir aux mesures de précaution que prend constamment le Grand-Maitre de l'Ordre de la Religion, en tenant son Isle & ses troupes en état de repousser toute entreprise d'attaque. Le Bailly de Fleury, arrivé dans l'Isle avec un Maitre & un Contre-Maitre de Navire, fera du moins faire halte à la Turque : il a ordre de recevoir, au nom du Roi de France, le Vaisseau la *Couronne-Ottomane*, enlevé aux Turcs, & de le faire reconduire aux Dardanelles, en bon état & bien armé, suivant un accord fait entre la France & la Porte Ottomane.

GENES. CORSE. On a publié à *Genes* un Edit du Conseil qui promet une récompense de cent pistoles en or aux Capitaines soit nationaux ou étrangers dont le canon aura détruit ou fait amener dans les Parages de la République quelque Corsaire de Barbarie, avec propriété du Bâtiment & de ce qui s'y trouvera, à l'exception de l'artillerie, des munitions de guerre & des hommes que le Gouvernement se réserve. Sur les affaires de la *Corse* un autre Edit a été publié : il porte en substance, que quoique la commission des Députés du Sénat envoyés dans cette Isle n'eut pas produit l'effet qu'on

ponvoit en attendre, le Gouvernement ne laissoit pas de demeurer dans les mêmes sentimens de bonté & de conciliation envers les soulevés. Ceux-ci, au contraire en ont répandu un autre, en forme de Manifeste, adressé à toutes les Cours de l'Europe, par lequel ils assurent « que » dût-il leur en coûter jusqu'à la dernière » goutte de leur sang, ils persisteront dans le » dessein qu'ils ont pris de secouer sans retour » le joug des Genoïs; & que si jamais ils se » trouvoient réduits à l'extrémité, ils préféreroient la domination de toute autre Puissance » qui voudra leur conserver leurs privilèges & » leurs biens, à celle de la République de Genes contre laquelle ils combattent depuis un » si grand nombre d'années. » Ces mécontents se préparent à des sièges de quelques Fortereses. Ils avoient tenté deux fois celui de *San-Peagrino* qui a trouvé de la résistance; mais la République & ses Députés, envoyés pour l'offre de clémence, voyant combien les forces des soulevés pouvoient en imposer par ce qui s'étoit déjà passé, ont pris le parti de faire sauter eux-mêmes & de raser entièrement les fortifications de cette Place. De-là les Députés reviennent à Genes sans avoir eu la moindre satisfaction de leur mission.

### E S P A G N E.

On en est constamment dans ce Royaume à tenir les forces maritimes & celles de terre sur le pied respectable où on les a mises, sans ordre cependant de faire aucun mouvement. Par cet état l'on sera toujours en bonne posture, tandis que de l'intérieur les beaux reglemens  
auxquels

auxquels le Roi s'est porté depuis son avènement à la Monarchie, la feront fleurir bien mieux que par le passé. En voici encore un également sage & louïable. La récolte des grains ayant été cette année d'une abondance extraordinaire dans les meilleures Provinces de l'Espagne, le Roi en profite pour le bien de ses peuples, qui ont été plus d'une fois dans la disette de cette consommation nécessaire à l'humanité. Sa Majesté en fait faire une provision qui puisse parer à cinq mauvaises années. L'objet qu'elle se propose en ceci est de fixer aux grains un prix invariable; c'est-à-dire, qu'il ne baisse ni ne hausse dans aucun tems, soit d'abondance, soit de disette. Présentement, pour la netteté & la propreté de *Madrid*, mal conduite jusqu'ici, on ne s'y borne pas à ce qui a d'abord été statué à ce sujet : on fait réparer cette Capitale avec plus d'ordre & de symétrie qu'il n'y en avoit ci-devant. On a pratiqué dans les rues de grands conduits souterrains, & chaque maison aura des canaux qui y communiqueront; toutes les immondices descendront jusqu'à la rivière. De plus, on travaille à réparer tous les grands chemins dans le Royaume; ce qui y a déjà fait établir, sur les principales routes, de bonnes Auberges pour la commodité des voyageurs.

### P O R T U G A L.

La Princesse du Brésil étant accouchée d'un Prince, tout le Royaume en est rempli de joye, & l'on y rend par-tout au Tout-Puissant des actions de graces pour ce don, qui établit & continué la succession mâle dans la Maison de Bragance. De-là, & par l'envoi du Patriarche à

Rome on s'attend de voir l'accommodement prochain se faire entre les deux Cours. On n'a plus eu depuis quelque-tems de tremblement de terre dans ce Royaume; mais il en est arrivé un dans l'Isle de *Tercere*, la principale des Açores & dont *Angra* est la Capitale, qu'on marque de la manière que le voici, dans plusieurs Lettres venuës de l'Isle en date du 22. Juin dernier.

« La mer s'éleva considérablement au-tour  
 » de cette Isle ( de *Tercere* ) le 31. Mais : elle  
 » baissa peu après. Pendant trois heures de suite ce ne fut qu'alternative d'élévation & d'abaissement dans la même proportion ; puis  
 » l'agitation a cessé jusqu'au 14. Avril, que  
 » nous sentîmes trois secouffes de tremblement  
 » de terre, mais peu violentes. Le lendemain  
 » à une heure du matin il en survint une qui  
 » fut terrible, & jusqu'au 17. au soir la terre  
 » trembla presque continuellement. Deux autres secouffes violentes vintent ensuite, & le  
 » 18. au matin on apperçut une grande fumée  
 » à trois lieües environ d'*Angra* au Nord-Ouest.  
 » Un instant après on entendit un grand coup  
 » de tonnerre, qui fut suivi de beaucoup d'autres. En un mot, tout le monde passa trois  
 » jours consécutifs hors de ses maisons & dans  
 » des frayeurs continuelles à cause des secouffes & des coups de tonnerre. Le 20. on essuya trois nouvelles secouffes encore plus fortes que les précédentes : en même-tems  
 » la terre s'étant ouverte à une demie lieüe  
 » environ à l'Est de l'endroit où avoit paru la  
 » grande fumée dont on a parlé, produisit  
 » trois effroyables volcans qui n'ont pas cessé  
 » pendant quinze jours de vomir quantité de  
 » feux,

*des Princes &c. Octob. 1761. 289*

feux, de pierres calcinées & de matières fon-  
duës & enflammées. Pendant tout ce tems il  
en est sorti trois larges torrens de feu liqui-  
de, qui tous ont dirigé leurs cours au Nord-  
Oüest. Un de ces torrens a coulé l'espace de  
deux lieües & consommé une partie de la Ville  
de *Biscoutos*; mais les deux autres ont fait  
moins de progrès. Les trois volcans ne jet-  
tant plus aujourd'hui qu'un peu de fumée, &  
la terre de cette Isle paroissant avoir repris sa  
stabilité, les habitans d'Angra sont retournés  
dans leurs maisons. »

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en ALLEMAGNE, depuis  
le mois dernier.*

I L n'y a plus rien à dire sur le Congrès que  
les Puissances en guerre ont fixé à *Augsbourg* :  
aucun de leurs Ministres ne s'y rend; aucunes  
dispositions qui indiquent le tems où l'ouver-  
ture pourra s'en faire; ainsi il n'y a à en rap-  
porter que les Pièces qui ont paru à l'occasion  
de ce Congrès. En voici une nouvelle; c'est  
un nouveau Décret de l'Empereur, par lequel Sa  
Maj. Imp. témoigne combien elle agrée l'Avis  
de l'Empire formé le 11. Août, & que nous  
avons inséré dans notre dernier Journal. Il a  
été porté à la Diétature publique de Ratisbonne  
le 20. du même mois.

*Comme Sa Majesté Impériale voit avec bien  
du plaisir & de la reconnoissance que les Electeurs,  
Princes & Etats de l'Empire ayent pris à l'égard  
de*

de la pacification une résolution si digne de bons Patriotes Germaniques, & qu'ils ayent tant de confiance en Sa Maj. Impériale, qu'ils lui donnent un plein-pouvoir pour traiter de la paix, au nom & de la part de l'Empire, comme son Chef, Sa Maj. Impériale témoigne non-seulement qu'elle est très-satisfaite de la fidélité, du zèle & de la confiance qui éclatent si loüablement dans cette Résolution; mais elle veut bien aussi ratifier & confirmer, ainsi qu'elle le fait par la Présente, dans la meilleure forme & dans toute sa force, ledit Avis de l'Empire, si patriotique & si conforme aux présentes circonstances importantes; & Sa Maj. Imp. donne en même-tems des assurances très-gracieuses, qu'elle aura soin à la prochaine négociation de Paix de menager le mieux qu'il sera possible les Droits de tout l'Empire & des Etats sans distinction & suivant la Constitution intérieure du Corps, tant pour les affaires ecclésiastiques que politiques, & qui d'ailleurs ont été recommandés par l'Avis de l'Empire à Sa Maj. Impériale, & qu'elle ne manquera point, tant en vertu de son obligation comme Empereur, que par le mouvement de son amour & de son soin paternel pour la chere Patrie Germanique, de négocier & de conclure au futur Congrès ce qui conviendra au repos intérieur de l'Empire, à son honneur & à sa prospérité, conformément à ses Loix fondamentales, & de faire obtenir au Corps Germanique ce qui lui est le plus avantageux.

Sa Majesté Impériale déclare en outre de la manière la plus formelle, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire conservent actuellement & à l'avenir aux négociations de Paix

qui les concernent dans les Droits qui leur competent en vertu des Loix de l'Empire, & que le plein-pouvoir qu'ils accordent à présent à l'Empereur, ne pourra dans la suite être allégué comme exemple, ni converti dans un usage préjudiciable, &c.

Les diverses Cours d'Allemagne ne montrent rien qui soit fort remarquable à rapporter, hors l'intérêt qu'elles ont dans la guerre. Celle de *Berlin*, qui pouvoit craindre une paix particulière entre la France & l'Angleterre, est rassurée de ce côté-là. Elle a renouvelé ses engagements avec la dernière de ces Couronnes, contractés avec le feu Roi *Georges II.* même avec cette satisfaction, qu'on lui fait de nouveaux avantages par ce renouvellement, & que les Anglois veulent conserver son alliance. Le Traité de la Prusse avec la Porte Ottomane est aussi une affaire finie; l'échange des ratifications s'en est fait à *Constantinople* au mois de Juillet. C'est, comme nous l'avons déjà marqué, un Traité d'alliance & de commerce fait au milieu de la guerre que ce Prince a allumée. Nous allons continuer le récit des opérations de ses Armées & de celles des Puissances qui ont dû prendre les armes pour rétablir la paix qu'il a si étrangement troublée dans l'Empire.

On en étoit le mois passé au 14. d'Août des mouvemens des François & des Alliés vers le Rhin. La Maison du Roi avoit rejoint la veille l'Armée du Maréchal Prince de Soubise à *Huy-Dulmen*, & fut remise en réserve ce même jour, sa droite portant vers *Halteren* & la *Basse-Lippe*. Le 15. le Corps du Marquis de *Voyer* de cette Armée, a marché à *Appenhulse*, la réserve du Prince de *Condé* à *Bulderen*, & le Duc de *Fron-*

Armées de  
France & des  
Alliés.

fac, avec les Dragons de Chapt, les Volontaires de Dauphiné, & les Volontaires de l'Armée, à Ludinghausen. Ces divers Corps devoient soutenir les troupes legeres & resserrer les Alliés. Dans la nuit du 15. au 16. Mr. de Cambefort, avec ses Volontaires, a attaqué & pris le Fort de Rhenen sur l'Embs, y a tué du monde & ramené 40 prisonniers avec quatre Officiers. Le Sieur Doncel, qui y commandoit un Régiment levé récemment dans les environs de Liège, est blessé & prisonnier ; d'autres Officiers de cette troupe ont été aussi blessés. Le Maréchal Prince a fait marcher le 17. deux détachemens, le premier aux ordres du Marquis de Voyer & le second commandé par le Comte de Vogué. Le Marquis s'étant porté sur le soir entre Munster & le Village de Wolbeck, fit attaquer le 18. ce Village & le Château par Mr. de Viomenil : tout ce qui s'y est trouvé a été tué ou pris ; on en a amené au Quartier-Général 165 hommes parmi lesquels cinq Officiers.

Le 13. du même mois les François de l'Armée du Maréchal-Duc de Broglie ont prévenu le Général Sporcken des Hanovriens, sur une hauteur qu'il vouloit occuper entre Blumberg & Reclenkirchen : mais vers midi le Corps d'Armée du Prince Ferdinand de Brunswich campa vis-à-vis entre Wobbel & Blumberg, & le Prince Héréditaire à Buren. Le Comte de Stainville, renforcé de dix mille hommes de l'Armée du Prince de Soubise, est resté en arrière pour couvrir la Hesse. Mr. de Vaux étoit pour lors à Hôxter dont les ouvrages venoient d'être achevés, Mr. de Belfunce de l'autre côté du Weser, le Chevalier de Muy à Dribourg, le Comte de Lusace à Eversheim, le Prince de Beauveau à Wintrupp.

Wintrupp. Ce dernier a fait le 13. une tentative sur la petite Ville de Horn qui lui a manquée. L'attaque en fut faite avec six pièces de canon & un Corps de trois à quatre mille hommes, elle a duré depuis midi jusqu'à une heure, & n'a abouti qu'à tuer une quinzaine d'hommes aux Alliés & à leur en blesser quelques autres. La Place n'étoit cependant défendue que par 300 hommes, commandés par un Lieutenant-Colonel nommé Diemar. Pour recompenser celui-ci de sa belle défense le Prince Ferdinand, dont les sentimens de grandeur sont connus, lui a fait compter mille écus; chaque Capitaine de sa troupe en a eu 500, les Lieutenans en ont reçu 200 chacun, & le Prince en a fait aussi donner trois par tête à chaque Soldat. Le Général Sporken campoit dans ces jours à Maspe, & le Prince Héritaire ayant envoyé le Général de Kielmansegg sous Munster avec six Régimens, s'est porté à Hardenhausen entre Warbourg & Paderborn sur les derrières de l'Armée du Duc de Broglie.

Mais le 18. à trois heures du matin toute cette Armée du Maréchal-Duc se porta sur les hauteurs au-delà de Niheim. Les Alliés détachèrent environ 400 hommes qui se présentoient à attaquer le flanc du Baron de Clofen, sans l'avoir fait; il y eut dans ces momens quelques escarmouches, & ce même jour & le lendemain furent marqués par le passage du Weser, que toute l'Armée du Maréchal a exécuté avec succès à la vûe des Alliés qui se sont contentés d'attaquer l'arrière-garde, sans en avoir remporté aucun avantage: ils ont au contraire perdu environ 300 hommes amenés prisonniers. A cinq heures du soir du 18. on abattit un pont qui  
avoit

avoit été mis sur la rivière à l'aîle droite de l'Armée près de Hôxter, & un autre à l'aîle gauche fut abattu la nuit suivante. Le Maréchal-Duc prit ce soir son Quartier à Furstenberg. Le 20. tout fut tranquille de part & d'autre. Le 21. Hôcher fut évacué. Le 22. l'Armée s'étant mise en marche de Furstenberg est venuë camper à Dassel ; & le 23. elle l'a continuée jusqu'à Salbach où fut établi le Quartier-Général, le Comte de Lusace se portant à Rodenkirchen, & Mrs. de Vaux & de Belfunce occupant les hauteurs d'Eimbeck. Ce jour Mr. de Grandmaison, Colonel des Volontaires du Haynaut, a fait un coup de maître : parti de Gottingen pendant la nuit avec 400 hommes & trois pièces de canon, il est arrivé devant Nordhausen à la pointe du jour, en a enfoncé les portes, y a enlevé Mr. Geschrey qui commandoit dans cette Place, de même que son fils avec une centaine des siens : il s'y est aussi emparé de la caisse militaire, de magasins de toute espèce en armes, habits, toiles, bottes, selles & autres effets semblables, & en a amené environ trois cens chevaux Polonois.

Mylord Granby, commandant les Anglois à l'Armée du Prince Ferdinand, ayant passé après les François le Weser à Hôxter, à la tête de sept à huit mille hommes, s'est avancé aussi le 23. vers Uslar pour y surprendre Mr. de Clofen ; mais celui-ci s'étant replié sur un poste occupé à Harst par le Duc de Duras, il n'a pas jugé à propos d'attaquer les deux Corps, il s'en est retourné.

Le lendemain 24. Mr. de Belfunce a marché d'Eimbeck à Nordheim, Mr. de Vaux restant à Eimbeck. Le Comte de Lusace s'est mis à  
Saltzderhald,

Saltzderhald , Mr. de Caraman sous le canon de Gottingen , Mr. de Stainville sous Cassel. Le Prince Héréditaire étoit encore le 25. à Warbourg & Corbach, le Prince Ferdinand sur les hauteurs de Brunsberg , Mr. de Luckner à Osterrode. Du passage du Weser par l'Armée du Duc de Broglie , on croyoit devoir s'attendre à une action d'éclat, qui n'est pas arrivée, ou que cette Armée s'avanceroit rapidement dans l'Electorat de Hanovre , ce qui n'est pas non-plus arrivé; il n'y a eu depuis ce jour que des marches, des mouvemens observés par l'un & l'autre parti, plusieurs rencontres & des petits combats, qui, comme tous ceux marqués de cette campagne, ne portent à aucun coup essentiel. Aucun siège de mise n'a été entrepris par les François. Leur but, du moins celui du Maréchal Duc, a été jusqu'à présent de conserver Cassel, comme une Place de la plus grande conséquence, afin de suivre les opérations qu'il a concertées pour cette campagne.

L'Armée du Prince de Soubise a passé la Lippe, & après quelques avantages remportés par des détachemens sur le bas & le haut Embs, le Prince de Condé s'est porté avec sa réserve sur des hauteurs vis-à-vis de Ham, à la rive droite de la Lippe; de-là il a envoyé sommer le Gouverneur de la Place, & le lendemain 24. Août, sur son refus, le Prince l'a fait canonner. Son Armée campa ce jour à Alberslohe, & le Corps de Mr. de Vogué à Appenhulfe. Pendant la nuit des détachemens portés par le Duc de Coigny sur Soest & Lipstadt, ayant rencontré un Corps des Alliés du Prince Héréditaire de Brunswick, ils se replierent & repassèrent la Lippe. Les détachemens alliés grossissant & s'approchant de  
moment

moment en moment sur la rive gauche de cette rivière, le Prince de Condé a jugé à propos de venir reprendre son Camp qui étoit à Dorstfort. L'Armée a séjourné dans celui d'Alherflohe.

Le 26. le Prince Héréditaire est entré dans Ham, suivi le lendemain par ses troupes au nombre de 16000 hommes, auxquelles s'est joint Mr. de Killmanseg, qui, pour se porter de ce côté, a laissé Osnabrug sans défense. Mr. de Conflans a saisi ce moment pour y entrer, & s'y est emparé de magazins considérables en foin & en avoine.

Le 27. au matin l'Armée s'étant remise en marche, est allée occuper un Camp près du Village d'Appenhulfe. Huit mille hommes des Alliés ont voulu en attaquer la gauche; mais le Prince de Croy, envoyé par le Maréchal-Prince avec la Brigade de la Couronne & de Boüillon pour voir ce qui étoit derrière, a si bien soutenu le Duc de Fronsac auquel il s'est joint, qu'ils ont poussé ensemble les Alliés à plus de deux lieües & jusqu'à demie portée du canon de Munster, leur ont tué beaucoup de monde & en ont emmené 400 prisonniers.

Sur des mouvemens du Prince Héréditaire, le Maréchal-Prince envoya des ordres par trois fois à Mr. de Vierfer, Commandant dans Dorsten, d'évacuer ce poste, comme trop éloigné de l'Armée pour pouvoir en être secouru, & n'y laisser que quelques Piquets. Ces ordres ont été interceptés; & les Alliés en ont tiré l'avantage auquel ils pouvoient s'attendre. Mr. de Huth, Colonel de l'Artillerie Hessoise, se présenta le 30. devant cette Place avec un Corps de quatre mille hommes, douze pièces de gros canon & des obusiers

obusiers, & la garnison composée d'un Bataillon de Vierzet fut sommée de se rendre. Sur le refus, l'attaque commença en forme dès le lendemain matin : on bombarda la Ville, & nombre de maisons y furent réduites en cendres. La petite garnison se défendoit néanmoins avec beaucoup de courage au pont, dans les ouvrages à peine ébauchés, dans les rues & jusques sur la Place, dont presque toutes les maisons étoient en feu, lorsque les assiégeans donnerent un assaut général. Partie de ce Corps des Alliés resta alors dans Dorsten pour en assurer la prise, partie alla au butin dans les environs, & le reste s'étant porté à une demie lieüe de la Ville, y enleva des chariots de l'Hôpital militaire du Maréchal, quelques Vivandiers, & mit le feu à des batteaux de fourages qui étoient sur la Lippe. Depuis ce jour la communication avec l'Armée est assez difficile. La prise de Dorsten par les Alliés mettant le Prince Héréditaire en état de se porter sur la Basse-Lippe avec le grand nombre de troupes qu'il avoit amenées de la Haute-Westphalie, le Prince de Condé en a pris sujet de marcher avec sa réserve dès le 31. d'Essenden à Dulmen, où l'Armée l'a remplacé le premier Septembre; & le même jour ses troupes ayant été renforcées d'une Brigade d'Infanterie & du Corps aux ordres du Marquis de Voyer, il s'est porté à Halteren afin de s'opposer au Prince Héréditaire qui campoit sur les hauteurs de la rive gauche de la Lippe, vis-à-vis de Halteren & d'Ossendorff, ayant un Corps sous Dorsten, & son Quartier-Général à l'Abbaye de Floeffen.

On s'est depuis disputé fortement le terrain. Pour déposter les Alliés de la Basse-Lippe, le  
Maréchal

Maréchal de Soubise y a fait marcher le Comte de Vogué à la tête d'un bon Corps de troupes, avec ordre d'attaquer Dorsten & d'y rétablir les ponts. Les Alliés l'ont abandonné à son approche; mais poursuivis & atteints dans leur arrière-garde, ils ont été chargés si vigoureusement, que peu de leurs Grenadiers qui la formoient en ont échappé; 130 avec leurs Officiers en ont été faits prisonniers. Les ponts ayant été rétablis, l'Armée a marché le 4. à Halteren, & le Prince de Condé, qui en avoit fait l'arrière-garde, s'est porté à Wolsen. Le 5. elle a passé la Lippe sur trois ponts, & est venu camper à Westersholt.

Le Marquis de Conflans, envoyé vers le Bas-Weser pour en tirer des contributions, rejoignit l'Armée ce jour 5. de Septembre. Il avoit passé l'Embs à Rhénne avec une partie de son Régiment & quelques détachemens de Dragons, traversé tout le pays d'Osnabrug; & après avoir détruit ou enlevé les magazins qu'y avoient les Alliés, il est allé à Hervorden, s'en est emparé, y a pris un convoi considérable dont il a ramené 700 chevaux, & a poussé des détachemens sous Breme qui y ont enlevé une remonte pour la Cavalerie ennemie. Dans une autre course, Mr. de Cambefort a levé dans les Comtés de Lingen & de Tecklenbourg des contributions en argent, qu'il a amenées le 4. à Wesel sur deux chariots qui en étoient tout chargés. Il avoit essuyé le 3. une attaque de Hussars Prussiens près de Dorsten, dont il s'est tiré avec honneur, puisqu'il en a ramené un Capitaine & cinquante chevaux.

Le Prince Héréditaire de Brunswich qui étoit dans ce tems à la gauche de la Lippe, a remonté  
cette

cette rivière, l'a passée à Abufen, s'est porté à Dulmen, & par une contremarche qu'il a faite le 8. au matin il s'est rapproché de Ham. Des troupes qu'il avoit laissées dans Luhnén y ont été forcées par un détachement des Volontaires de Soubise, qui s'est emparé de ce poste & y a fait des prisonniers. Pendant la nuit du 9. au 10. les Chasseurs du même Régiment ont surpris à Verne un Camp barraqué de Hussars Hessois avec un Bataillon d'Appelbaum de la Légion Britannique, les ont attaqués brusquement la baïonnette au bout du fusil & en ont ramené 60 hommes avec quatre Officiers, 130 chevaux & une pièce de canon.

L'Armée du Prince de Soubise, campée depuis le 5. à Westerholt, se mit en marche le 12. vers Recklinghausen où elle séjournoit encore le 15, jour des derniers avis que nous en avons. En conséquence des ordres de ce Prince un détachement de 400 hommes, commandé par le Duc de Fronsac, s'étoit dirigé le 13. sur Ham, avoit repoussé jusques sur le glacis de cette Place les postes avancés des Alliés, leur avoit pris plusieurs Hussars; mais il a perdu aussi plusieurs Dragons en se retirant, ayant été suivi d'un Corps qui lui étoit supérieur: trois de ses Officiers ont été blessés dans cette poursuite dont un a été fait prisonnier.

Par un nouveau mouvement qu'a fait le Prince Héréditaire la nuit du 10. au 11, on compte qu'il se dirige vers le Prince Ferdinand, dont le Quartier-Général étoit pour lors porté de Geismar près de Cassel, à Bune dans l'Evêché de Paderborn. Avant l'éloignement du Prince Héréditaire, il a renforcé la garnison de Mun-

ster par trois Régimens Hessois & de la Cavalerie.

Le Quartier-Général du Maréchal-Duc de Broglie étoit le 13. à Eimbeck après plusieurs marches dont on s'attendoit à quelque action, le Comte de Lutace à Gandersheim, le Baron de Clofen à Lampspring, Mr. de Caraman à Maube avec de la Cavalerie & des Dragons. Telles étoient jusqu'à la mi-Septembre les positions des quatre Armées qui se disputent la gloire sur le Rhin.

Armées de  
Saxe, de Si-  
lesie & de  
Pomeranie.

Celles qui sont en *Silesie* & dans la *Pomeranie* ne présentent jusqu'au même-tems que le peu d'opérations dont voici un récit abrégé. Quant à la grande Armée Impériale & Royale Autrichienne, commandée par le Maréchal Comte de Daun, elle garde ses positions tranquilles dans les environs de *Dresde*, avec le Quartier-Général qui est constamment dans cette Capitale de la Saxe, jusqu'à ce que l'Armée du Général Baron de Laudohn avec celle de l'Impératrice de Russie, réunies & ensuite séparées en partie dans la *Silesie*, trouvent jour à exécuter ce qui est médité pour la décision du sort de cette Province, laquelle pendant cette présente guerre & pendant celle qui l'a fait avoir au Roi de Prusse, a couté tant de sang à l'humanité. Le Prince Henri de Prusse ne fait également aucun mouvement dans son Camp retranché de Schlettau. N'y ayant ainsi rien d'intéressant à rapporter de ces deux Armées en Saxe, non-plus que de la petite Armée d'Empire, que commande le Maréchal de Serbelloni, passons d'abord aux Russes.

Leur passage de l'Oder est une affaire finie & ils l'ont exécuté le 12. Août, ainsi que nous l'avons

T'avons annoncé à la fin de notre dernier Journal, & sont allé camper ce jour-là entre Heyden & Parchwitz. Le même jour le Général de Laudohn, dont le centre de l'Armée n'étoit qu'à deux miles de leurs postes avancés, fut s'aboucher avec le Felt-Maréchal Comte de Butturlin leur Général en chef. De retour le 13, Mr. de Laudohn est allé reconnoître le 14. le Roi de Prusse, qui campoit, depuis la nuit du 12 au 13, entre Tschinchwitz & Nider-Moys, étendant ses postes jusqu'à Grænowitz & Mertzendorff.

Le 15. l'Armée Russe s'étant ébranlée pour camper à Hunern & Kuntzendorff, une partie de l'Armée Prussienne fit un mouvement vers sa droite : on en présageoit une action, d'autant plus qu'à la demande du Comte de Butturlin le Baron de Laudohn lui avoit envoyé 40 Escadrons, mais il n'y eut que l'arrière-garde de cette Cavalerie Autrichienne qui fut attaquée dans un défilé, fort vivement, & qui y perdit une centaine d'hommes. La perte des Prussiens a été moindre. De-là ils en ont publié une victoire pour eux, mais que leurs propres nouvelles publiques, datées de Berlin, n'ont jamais réalisée telle. Ça été une attaque d'environ une heure, soutenuë avec toute résistance. On s'y attendoit. La jonction des Armées des deux Impératrices devoit naturellement éprouver quelque chose dans ces momens. Cette jonction s'est faite, & c'est tout ce qu'il en a couté pour la faire successivement, tant étoit sage-ment dirigée la marche du Corps que l'habile & prudent Général Autrichien a fait passer à celui des Russes. Après cette affaire, dont on a vû d'abord nombre de relations toutes diffé-

rentes , qui se font à la fin accordées sur le petit combat , les Prussiens sont parvenus à garnir les hauteurs de Wahlstatt. Là-dessus Mr. de Laudohn a fait occuper le 16. les postes de Kuntzendorff dans la Principauté de Lignitz , ceux de Hohengirsdorff & de Purchersdorff par les troupes aux ordres du Général de Jahnus , qui avoient été renforcées par les Régimens de Waldeck & d'Arberg , & le 17. il marcha de Kuntzendorff vers Tschirnitz à portée de Jawer où il fit conduire beaucoup de munitions de bouche pour l'Armée Russe. Le Général de Brentano garnit alors les hauteurs qui étoient devant lui. Le 18. les Prussiens abandonnerent Wahlstatt, qui fut occupé par les Russes. Ils prirent cependant une position inattaquable , & se trouverent séparés des deux Armées Impériales , par un ravin très-profond qu'il auroit fallu traverser , à la vûe de leur Armée. Pour les obliger à décamper , l'Armée Russe marcha le 19. de Hunner & Kuntzendorff à Hochkirch ; ce qui fit son effet. Le Roi , toujours à la tête de son Armée , quitta sa position d'entre Wahlstatt & Weisleupp , se tourna vers Pitschenberg dans les environs de Jatichau , entre Strigau & Schweidnitz & arriva à Pitschenberg vers les trois heures après-midi. Mr. de Laudohn se retira alors de sa position de Tschirnitz & s'avança vers Freybourg pour prévenir les Prussiens qui paroissent vouloir lui couper la communication des subsistances qu'il tiroit de la Boheme. Il envoya Mr. de Brentano à Hohenfriedberg , laissant à Jawer un Corps de Hussars , commandé par le Colonel Simoni , pour y entretenir la communication avec les Russes. Le 20. on crut voir un peu plus clair dans le dessein du Roi de Prusse

Prusse, qui fit remettre son Armée en marche, & qui vint camper entre Sedlitz & Wurben, vis-à-vis de Mr. de Laudohn. Une action paroïssoit devoir s'ensuivre, tout s'y préparoit; mais le 21. Sa Majesté fit retrancher fortement sa position, y faisant travailler un grand nombre de Payfans rassemblés des Villages circonvoisins; ce qui continua le 22. A ce Camp très-avantageux par lui-même, elle fit conduire de Schweidnitz beaucoup de grosse artillerie, & les Mineurs de cette même Place vinrent y travailler à des fourneaux pour entourer les redoutes & les redans déjà établis.

L'Armée Russe gardoit en attendant sa position à Hochkirich. Le 24. elle marcha à Jawer. Le Général Beck des Autrichiens occupa avec les troupes légères la montagne de Spitzenberg près de Strigau & campa en ligne avec le Général Brentano, qui marcha le 25. à Strigau. Sur le mouvement de ces Généraux, l'Armée des Russes se porta à Hohenfriedberg, le Général de Czernichew campant à Mohndorff avec le Corps de troupes qu'il commande; & par cette position s'est faite & achevée la jonction totale des deux Armées. Le Roi de Prusse l'a vûe sans la troubler, demeurant tranquille dans son Camp fortifié, dont le centre étoit à Bunzelwitz avec le Quartier-Général.

Le 26. le Général de Laudohn s'approcha d'Arnsdorff, fit chasser les postes avancés de son ennemi du moulin de ce nom par le Général de Luzinski, qui le fit occuper par des Croates après une escarmouche. Ce jour 26. les Généraux Russes vinrent au Camp de Mr. de Laudohn, qui avoit son centre à Freybourg, pour voir son Armée. On fut en repos le 27. & le

28. Le lendemain l'Armée de Russie marcha à Strigau & campa, la gauche s'étendant au-delà de cette Ville & sa droite jusqu'à Oels. Les Généraux de Czernichew & de Brentano se placèrent à Michelsdorff sur les derrières des Prussiens, & les délogerent de leurs postes de Putschkau & des environs : le Général Beck poussa ceux qu'ils avoient à Conradswald, & il s'établit sur les hauteurs de Rabern. D'autres dispositions des deux Armées Impériales faites depuis le 30, jusqu'au 6. de Septembre, préparoient à une Bataille ; la résolution en fut même prise dès le 3. La position de ces deux Armées étoit pour lors en forme d'un fer à cheval, & dans le vuide étoit l'Armée Prussienne, faisant front de deux côtés, & n'ayant que la Ville de Schweidnitz d'où elle pouvoit tirer ses vivres ; de Breslau elle étoit coupée. Son Camp étoit fortifié d'une façon à le rendre autant qu'inattaquable, mais ferré d'ailleurs de si près qu'il ne pouvoit y rien arriver sans que la partie opposée n'en fût avertie à tems. La disette y étoit à un tel point, qu'on ne distribuoit qu'une botte de paille par jour à chaque Cavalier pour son cheval ; le Soldat n'avoit de la viande qu'une fois la semaine, le vin & la bière y étoient entièrement consumés, il n'y falloit plus songer ; l'eau même, malgré la rivière de Schweidnitz, y étoit rare ; on y vendoit jusqu'à un florin un pain de munition. Dans cette extrémité ce qui pouvoit s'échapper du Prussien désertoit : on en comptoit des 70 & 80 par jour, presque tous Cavaliers qui se rendoient au Quartier du Général de Laudohn avec leurs chevaux décharnés, & les vendoient à trois ducats pièce. Une marche du Roi hors de ses retranchemens, d'où il étoit défendu

défendu de sortir sous peine de la vie, lui auroit fait perdre, dans ces circonstances, un tiers de son Armée, au dire de tous ses déser-teurs. C'étoit donc là, dira-t-on, la plus favorable des occasions pour lui livrer bataille; aussi les mesures en étoient prises, quoiqu'il eût fallu surmonter des obstacles d'une extrême difficulté pratiqués à l'infini, des retranchemens munis & garnis de nombre de pièces de gros canons, & qui rendoient l'attaque méditée d'autant plus dangereuse, qu'outre le premier Camp du Roi qu'il avoit eu le tems de rendre si respectable, il s'en trouvoit derrière lui un autre également fort, & dans lequel, étant forcé, il pouvoit se rendre en sûreté. Ceci bien pesé, & pour ne pas exposer à la destruction, peut-être sans fruit, des milliers de combattans, la résolution fut changée, tout fut contremandé dans le tems que les deux Armées d'Autriche & de Russie étoient prêtes à sortir de leurs Camps: l'on en démolit les communications par des abattis, & le parti fut pris d'attendre quelque occasion plus favorable, plutôt que de risquer de payer trop chèrement l'avantage qu'elles auroient pû remporter.

Comme il ne paroïssoit plus nécessaire, pour contenir le Roi de Prusse dans son Camp autant qu'inexpugnable, que les Armées combinées restassent plus long tems ensemble dans un pays montagneux & épuisé de vivres, leurs Généraux se décidèrent conséquemment que de celle des Russes il seroit laissé un Corps de vingt mille hommes à celle de l'Impératrice-Reine, & que le restant marcheroit sur le Bas-Oder pour continuer ses opérations de ce côté-là; ce qui s'est exécuté la nuit du 9. au 10, que le Maréchal

de Butturlin est parti des environs de Lignitz ; accompagné dans sa marche par quelques Régimens de Cavalerie Autrichienne, il s'est porté le 11. à Bienowitz près de l'Oder. Ce qui demeure de son Armée à la disposition du Général de Laudohn, est commandé par le Comte de Czernichew. Le Général Beck a passé à l'Armée Russe avec son Corps renforcé de quelques Escadrons. Par ce changement le Roi de Prusse a de l'ouverture pour sortir de ses retranchemens : mais quel soulagement pourra-t-il en tirer ? la disette accable son Armée dans cette contrée où tout est consommé, où tout est ruiné par le séjour de tant de milliers d'ames, auxquelles ajoutons les troupes irrégulières de la Russie. Celles-ci y ont fait des dégats semblables à ceux des Prussiens dans la Saxe. Tristes événemens pour un pays ; calamité, défolation, pour les habitans. Les fourages en sont totalement enlevés, les campagnes rasées dans toutes leurs productions, les bestiaux emmenés, les maisons pillées & ruinées, les Villages déserts, le paysan venant de toutes parts avec son infortunée famille demander un morceau de pain dans le Camp Autrichien. Telle étoit au 12. Septembre la situation des affaires en Silesie. L'Armée du Général de Laudohn y gardoit sa position encore ce jour-là, mais se dispo-  
soit à la changer.

Quoique la Flotte & les troupes de Russie se soient avancées sous Colberg dans la Pomeranie Brandebourgeoise, & qu'elles en fassent même le siège depuis le 25. d'Août par mer & par terre, ils n'y ont pas encore beaucoup avancé. Ils ont fait différentes tentatives par terre, mais le Prince Eugene de Wirtemberg avec le Corps

Corps de Pruffiens à fes ordres près de cette Place les a constamment repouffés. Comme le bombardement commencé se continué néanmoins, il ne paroît pas qu'on s'en retirera comme l'année dernière; la saison est plus favorable qu'alors, & s'il est nécessaire que la Flotte Suedoise se joigne à la Rusfienne pour consommer l'ouvrage du siège, elle est prête à le faire, composée de douze Vaisseaux de grandeur diverse: le Contre-Amiral Philanderfcheid en a le commandement. On le dit actuellement aussi arrivé devant *Colberg*.

Dans la *Pomeranie-Suedoise* il se fait bien des mouvemens & peu besogne, depuis ce que nous en avons marqué le mois passé. Plusieurs rencontres entre des petits Corps de l'Armée Suedoise commandée par le Général d'Ehrenschwerd, & le Corps Pruffien de Mr. de Bellin, présentement déclaré Général-Major de Colonel qu'il étoit, & quelques faits d'armes qui lui ont réussi, quoique de peu de conséquence, c'est tout ce qui seroit à en mettre sous les yeux du Lecteur, s'il n'avoit accoutumé d'en voir de plus grands dans les grandes Armées, qui ne lui seroient pas faire d'attention à ceux-ci. L'un de ces faits est marqué du 9. Septembre, que le Comte de Hessenstein, commandant l'avant-garde des Suedois, s'est mis en marche de Friedland pour Strasbourg. Arrivé à Catsch, qui est sur la route, sa tête de troupes y a été attaquée par deux cens Hussars de Mr. de Bellin, qui lui ont tué trente-huit hommes & blessé quelques autres; & dans cette attaque les Pruffiens en ont perdu environ une vingtaine. Mr. de Bellin, qui avoit disputé à Mr. d'Ehrenschwerd un terrain de quelques lieues pendant

un mois, se trouve renforcé à présent par un détachement de 1500 hommes des troupes de l'Armée du Prince Henri de Prusse, envoyé de Schlettau. C'est le Général-Major de Stutterheim qui le lui a amené.

HAMBOURG. La Régence de cette Ville, à la réquisition de Mr. Muschin-Puschin, Ministre de l'Impératrice de Russie, vient de faire arrêt sur plus de deux cens mille écus que le perfide Comte de Tottleben, qui a vendu les intérêts de son auguste Souveraine, avoit confiés à un Banquier de Hambourg. Non-seulement ce traître informoit le Roi de Prusse des projets formés par sa Cour, & de ce qu'il pouvoit apprendre des opérations de l'Armée Autrichienne, commandée par le Général d'artillerie Baron de Laudohn, il avoit encore poussé son crime, à ce qu'on assure, jusqu'à promettre de livrer aux Prussiens le Corps de troupes qu'il commandoit, ou, ce qui revient au même, donné des instructions au Commandant Prussien de Stettin, pour le surprendre & l'enlever. L'infigne Tottleben que l'on conduit à Petersbourg sous bonne garde, est tombé malade à Riga : dès qu'il pourra supporter les fatigues du voyage, son escorte le conduira à Petersbourg, & de-là probablement en Sibérie : car l'Impératrice des Russes fait observer l'Ordonnance qu'elle a renduë dans les commencemens de son règne, de n'infliger la peine de mort à nul de ses sujets pour quel crime que ce soit. Tottleben, dit-on, a plusieurs complices.

A R T I C L E VI.

*Contenant les Morts de personnes illustres,  
depuis trois mois.*

C E fut le 28. Juin dernier que mourut, après une maladie de plusieurs mois, Louis-Charles de Lorraine, Comte de Brionne, Grand Ecuyer de France, n'ayant que 36 ans. Il étoit arrière-petit-fils de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, de Brionne & de Charni, Vicomte de Marfan, Grand Ecuyer de France, qui a formé la Branche de Lorraine d'Armagnac.

Le Baron de Goltze, Lieutenant-Général des Armées du Roi de Prusse, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, & Commandant de Francfort-sur-Oder, est mort d'une fièvre chaude au Grand-Glogau le 30, dans la cinquante-quatrième année de son âge. Mr. de Ziethen, Général de Cavalerie, lui succéda d'abord dans le Commandement de l'Armée que Sa Maj. Prussienne oppose à celles d'Autriche & de Russie en *Silésie*.

La mort du jeune Prince que l'Electrice Palatine a mis au monde, est annoncée à l'article d'Allemagne du mois d'Août.

Messire Emanuel de Parthenay, connu dans la République des Lettres par une Traduction Latine du Discours du célèbre Bossuet sur l'Histoire universelle, mourut à Paris le 3. Juillet dans la Maison des Chanoines Réguliers de Sainte-Croix, âgé de 96 ans. Il avoit été Aumônier de feu Madame la Duchesse de Berry.

Dominique Passionei, de *Fossombrone* dans l'Etat

L'Etat Ecclésiastique, premier Cardinal-Prêtre de la Sainte-Eglise du Titre de *Saint Laurent in Lucina*, Commandataire de St. Bernard aux Termes, Secrétaire des Brefs du Pape, Bibliothécaire de la Sainte Eglise, Protecteur de l'Ordre de Malthe, Créature du Pape Clement XII. de 1738 &c. mourut le 5. à *Frascati*, âgé de 79 ans. Ce Cardinal, dont la mémoire sera toujours en vénération, sur-tout chez les Savans, avoit été envoyé au Congrès d'Utrecht avec le Cardinal Riviera : il fut ensuite Nonce en Suisse dans des tems orageux, & de-là il passa à la Nonciature de Vienne. Il y étoit encore lorsque le Prince Eugene de Savoye mourut en 1736, & il y prononça son Oraison funèbre en Latin.

Loüis Gualtieri d'*Ovieto* dans l'Etat Ecclésiastique, aussi Cardinal-Prêtre du Titre de *St. Jean devant la Porte Latine*, a fini ses jours à 55 ans le 24. du même mois aussi à *Frascati*. Il avoit été Inquisiteur de Malthe, & il étoit Nonce en France lorsque le Pape regnant le créa Cardinal le 24. Septembre 1759. Neuf Chapeaux vaquoient alors dans le Sacré Collège, par ces deux morts.

Le même jour mourut à Berlin Jean-Georges Detliel de Massow, Lieutenant-Général des Armées du Roi de Prusse. Il étoit dans la soixante-seizième année de son âge.

Le Prince Henri-Albert de Brunswich a terminé sa carrière à *Ham* la nuit du 8. au 9. d'Août. Il est mort de la blessure, que nous avons dit qu'il avoit reçüe. Deux habiles Chirurgiens François demandés pour le panser, avoient cependant trouvé la bale dont il a été frappé. Elle étoit dans la poitrine, ils l'ont fait habilement sortir par les selles; tous donnoient ainsi espé-

rance

sance pour lui : mais malgré la bonne opinion qu'on avoit d'une telle opération, le Prince a dû succomber.

Jean-Gilbert , Archevêque d'Yorck , Grand Aumônier du Roi d'Angleterre & Membre de son Conseil , est mort à *Twickenham*.

La mort a aussi enlevé Thomas Scherlock, Evêque de Londres, âgé de 80 ans. Il étoit pareillement Membre du Conseil du Roi.

J. Newell , Ecuyer, petit-fils du vieux Part d'Angleterre, qui a fourni une carrière de 152 ans, est mort à *Michaelstown* au Comté de Corck sur la fin de Juillet, dans sa cent-vingt-septième année, & en pleine raison. Age bien peu commun de nos jours.

Don Fortuné Tamburini , Modenois, de l'Ordre de St. Benoît de la Congrégation du Mont-Cassin, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine du Titre de St. Calixte, de la promotion de Benoît XI V. en 1743 , Président de la Congrégation des Rits & de la Députation pour vifer les Livres de l'Eglise Orientale, &c. mourut à Rome le 8. Août dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. C'est le dixième Chapeau qui est devenu vacant par sa mort.

Le onzième vaque à présent par le décès de Jean-Dominique de Lamberg, aussi Cardinal-Prêtre du Titre de Saint Pierre *in Montorio*, Evêque de Passau, Prince du Saint Empire Romain, mort à Passau le 31. du même mois , âgé de 81 ans. Le Pape Clement XII. l'avoit élevé à la Pourpre le 20. Décembre 1737 à la nomination de l'Empereur Charles VI.

Jerôme-François Flahault, Comte de la Billauderie, Lieutenant-Général des Armées de France, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire

taire de Saint Louis, ancien Gouverneur des Villés & Château de St. Quentin, & ci-devant Major des Gardes du Corps du Roi Très-Chrétien, est mort à Paris le 27. Août.

Le même jour mourut à Straßbourg le Chevalier de Saint André, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, Gouverneur de Montreuil-sur-Mer, & Commandant pour Sa Majesté en Alsace.

Henri-Charles de Saulx, Comte de Tavannes, Chevalier des Ordres du même Monarque, Lieutenant-Général de ses Armées & au Gouvernement de Bourgogne dans le Dijonnois, Comté d'Auxonne, Baillage de la Montagne, Aunois, Auxois, Auxerrois, Brionnois & Charolois, Grand Bailly de Dijon, Commandant en chef dans les Provinces de Bourgogne & de Bresse, est mort à Dijon âgé de 73 ans.

Ferdinand Baron de Rembach, Brigadier d'Infanterie au service de France, a fini une carrière de 92 ans à Paris.

Dans les premiers jours de Septembre, Bernard-Foreste de Belidor, Brigadier au même service, Chevalier de Saint Louis, Inspecteur des Mineurs de France & de l'Arseñal de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris, de Londres & de Berlin, & Censeur Royal, est aussi mort à Paris. Il étoit connu dans la République des Lettres par nombre d'excellens Ouvrages sur les Mathématiques.

Charles O'Brien, Lord-Comte de Thomond, Vicomte de Clare, Baron d'Yhrican & de Mac-Aurisy au Royaume d'Irlande, Pair du même Royaume, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Commandant pour Sa Majesté en Languedoc, Gouverneur de Neuf-Brisach en

Alsace

*des Princes &c. Octob. 1761. 313*

Alsace & Colonel d'un Régiment d'Infanterie Irlandoise, mourut à Montpellier le 9. Septembre, âgé de 62 ans.

Charles Comte de Tobieski, Grand Chambellan de Pologne, a terminé le 10. à Paris une carrière de cent ans passés.

Charles-Erneste, Prince de Holstein-Glucksbourg, Général-Major d'Infanterie au service du Roi de Dannemarc, est mort à Schlefwich dans la Province de Gottorp en Dannemarc, ayant 55 ans.

*On n'a de naissance illustre à annoncer que celle du Prince dont la Princesse du Bresil fut déléguée le 21. Août à Lisbonne.*

---

Quoique nous n'ayons pas accoutumé de faire servir nos Journaux à des annonces de peu de chose telle que la suivante, pour nous rendre à la priere d'un ami, nous la donnons cependant.

Le Sr. DERESMOND, Traiteur, ci-devant Maître d'Hôtel des Colonels des Grenadiers de France, tient actuellement Hôtel garni, rue de la Poissonnerie à Nancy en Lorraine. L'on trouvera chez lui toutes les commodités nécessaires, & il espère s'attirer la confiance de toutes les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser chez lui, étant logé très-commodément pour y recevoir équipages de Seigneurs & autres.

F I N.

---

# T A B L E

## DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1761.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature &amp; autres remarques curieuses.</i>	Page 237
ARTICLE II. <i>France.</i>	255
ARTICLE III. <i>Angleterre &amp; Hollande</i>	271
ARTICLE IV. <i>Italie, Portugal &amp; Espagne.</i>	283
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	289
ARTICLE VI. <i>Morts.</i>	309